

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarante et unième séance – Mercredi 16 février 2000, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, vice-président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *MM. Tristan Cerf, Pierre de Freudenreich, M^{mes} Diana de la Rosa, Alice Ecuillon, MM. Jean-Marc Guscetti, Guy Jousson, M^{mes} Christina Matthey, Alexandra Rys et Marie Vanek.*

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller, maire, M. Alain Vaissade, vice-président, MM. André Hediger, Manuel Tornare et Christian Ferrazino, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 2 février 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 15 février, mercredi 16 février et lundi 28 février 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je répondrai très brièvement à certains d'entre vous qui nous ont interrogés hier soir pour savoir la date à laquelle votre Conseil serait saisi du programme financier quadriennal (PFQ). Nous avons examiné cette question lors de notre séance de ce matin et avons fixé des délais, afin d'être en mesure de vous présenter ce programme financier quadriennal à l'une des séances du Conseil municipal du mois d'avril. Certains penseront peut-être que nous aurions pu vous le soumettre plus tôt, mais je vous rappelle néanmoins que, contrairement aux habitudes passées, nous avons voulu cette fois-ci intégrer à l'intérieur du programme financier quadriennal les options que le nouveau Conseil administratif a souhaité développer dans le cadre de son discours de législature, raison pour laquelle ce travail nous a pris davantage de temps que nous l'avions prévu. Mais, face à l'impatience bien légitime manifestée par certains, il nous paraissait nécessaire de vous communiquer la date du mois d'avril pour la présentation de ce PFQ.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Je profite de l'occasion pour m'exprimer, suite à une demande qui a été faite hier concernant une nouvelle salle de commissions pour le Conseil municipal. Il s'avère en effet qu'il est parfois difficile d'obtenir une salle convenable pour les séances des commissions. Le Conseil administratif a donc décidé ce matin d'affecter à nouveau au Conseil municipal la salle B, au 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, de manière à améliorer les conditions de travail de celui-ci. Nous nous efforçons également de trouver d'autres salles, en particulier dans le cadre de nouvelles installations qui vont bientôt être utilisables, de telle façon que le travail des conseillers municipaux soit le meilleur possible.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Vous n'aurez pas été sans remarquer que, hier, M^{me} Ecuillon, notre présidente, souffrait d'une extinction de voix qui l'empêchait de s'exprimer, ce qui explique son absence aujourd'hui; elle est donc malade ce soir. Je vais tenter de la remplacer.

La deuxième communication que j'ai à vous faire concerne la lecture d'une lettre de Mottattom. Ce collectif d'artistes et d'artisans occupant les locaux du 20, avenue Giuseppe-Motta, nous prie de bien vouloir vous la lire. M^{me} Ecuyer s'en chargera.

Lecture de la lettre:

Genève, le 12 février 2000

A l'attention de Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Depuis le 15 janvier 2000, nous occupons les locaux désaffectés du 20, avenue Giuseppe-Motta, appartenant à la GIM. Nous sommes un collectif d'artistes et d'artisans désirant disposer de cet espace afin d'y établir nos ateliers.

Cette usine, ancienne de 110 ans, constitue un lieu idéal pour l'expression artistique et nous permettrait d'y établir un projet commun, axé sur la collaboration des différentes «familles» qui l'occupent:

- compagnies de théâtre;
- peintres et sculpteurs;
- conteurs;
- photographes et vidéastes;
- jongleurs;
- artisans menuisiers et serruriers;
- fabrication de papier artisanal.

Nous tenons à souligner le fait que notre collectif d'artistes est aux deux tiers féminin, ce qui, à notre connaissance, constitue une première. Nous aspirons à ce que de plus en plus de femmes participent à tous les domaines de la vie publique, afin d'y insuffler leurs forces, leurs espoirs, leurs visions.

En outre, nous souhaiterions que ce lieu soit ouvert aux habitants du quartier. C'est pourquoi nous aimerions qu'une partie du rez-de-chaussée soit occupé une ou deux fois par semaine par un marché couvert, légumes ou brocante.

Nous voulons que Mottattom devienne un espace de création et de rencontre. Pour cela, nous avons besoin du soutien politique de nos élus. En effet, le Conseil administratif nous a notifié que seul le premier étage nous serait attribué sous contrat de prêt à usage d'une durée de trois mois et que le rez-de-chaussée serait transformé en garage pour les motopompes de la Protection civile et des pompiers.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous, afin que Mottattom ne devienne pas un entrepôt de plus, promis à une prochaine démolition, mais une œuvre collective, un espace convivial et citoyen dans un quartier pauvre en animations culturelles.

En souhaitant vous rencontrer prochainement à Mottattom, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos plus sincères salutations.

Les artistes et artisans de Mottattom

P.-S. Chacun d'entre nous verse une certaine somme d'argent pour ces locaux que nous occupons.

Le président. J'aimerais préciser que le bureau du Conseil municipal avait déjà reçu cette lettre hier, mais qu'il avait décidé de ne pas la lire, parce qu'elle n'était pas signée de façon nominale mais mentionnait simplement «Mottattom» comme expéditeur. Aujourd'hui, nous avons reçu les noms de ses auteurs, raison pour laquelle nous venons de vous lire cette lettre.

3. Résolution de M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecu-villon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary: «L'insupportable poids du silence politique au sujet des femmes afghanes» (R-5)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant que:

- contre toute humanité, le gouvernement afghan mène une guerre contre les femmes. Depuis la prise de pouvoir des taliban en 1996, les femmes doivent porter le «burka» pour sortir dans la rue et sont battues, voire lapidées à mort en public si elles laissent apparaître un morceau de peau;
- contre toute logique, le gouvernement afghan pousse les femmes au désespoir. Les femmes afghanes ne sont pas autorisées à travailler ni même à sortir sans un parent de sexe masculin. Toutes celles qui travaillaient en tant que professeurs, traductrices, médecins, avocates, artistes et écrivains ont été contraintes de quitter leur travail et ont été renvoyées à la maison pour y vivre cloîtrées. Les femmes célibataires ou sans membre de la famille de sexe masculin meurent de faim ou mendient dans la rue, fussent-elles titulaires d'un

¹ Annoncée, 1801.

doctorat. Leur santé mentale et physique est en danger, de sorte que les dépressions deviennent tellement répandues que le seuil d'urgence est dépassé et nombreuses sont celles qui se laissent mourir de désespoir (il n'y a pratiquement pas de traitements médicaux disponibles pour les femmes);

- contre tout respect des droit humains, l'enfermement des femmes est poussé à son comble, au point que les maisons occupées par des femmes doivent avoir leurs fenêtres peintes, de sorte qu'elles ne puissent jamais être vues de l'extérieur, ni voir ce qui s'y passe. Elles doivent également porter des chaussures qui ne font pas de bruit, de manière à ne jamais être entendues. Les femmes afghanes sont réduites au silence et leur intégrité n'est plus garantie;
- contre tout bon sens, la situation est arrivée à un point où les femmes sont tellement niées dans leur droit à l'existence que c'est toute «une mémoire» d'un pays qui est en danger. Les conditions de vie des femmes afghanes, à l'aube de l'an 2000, ne correspondent à rien de connu à ce jour dans l'humanité tout entière. Cela ne fait pas partie d'une «culture» ou d'une «tradition». Jusqu'en 1996, les femmes jouissaient d'une relative liberté pour étudier, travailler, s'habiller comme elles le souhaitaient, pour conduire et apparaître seules en public;
- tout être humain a droit à une existence digne et respectable et que l'oppression, le meurtre et l'injustice commis à l'encontre des femmes afghanes par les taliban est inhumain et de ce fait inacceptable,

le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif d'user de tous moyens, contacts et influences dont il dispose auprès des autorités cantonales et fédérales, ainsi que d'intervenir auprès de M^{me} Mary Robinson, haut commissaire, UNHCHR (webadmin.hchr@un.org), dans le but d'exprimer au gouvernement taliban sa désapprobation quant au traitement qu'il fait subir aux femmes et de faciliter le retour des organisations humanitaires non gouvernementales en Afghanistan.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Certains d'entre vous diront que nous n'avons pas la compétence de traiter ce genre d'objet. Et ils auront raison... rationnellement, froidement. Heureusement que nous faisons aussi de la politique avec le cœur et des valeurs humanistes que rien, aucune loi, aucune contrainte ne nous empêche d'exprimer en tant que représentants du peuple démocratiquement élu. C'est justement parce que nous vivons dans un Etat de droit, parce que nous, nous bénéficions de tribunes publiques accessibles à tous que nous pouvons sans risque – que nous devons – prendre la parole pour ceux et, aujourd'hui, plus particulièrement, pour celles qui sont bâillonnées, torturées, niées dans leur existence de femmes.

Nous, nous ne craignons rien pour notre vie, nous ne sommes pas en danger lorsque nous dénonçons l'insoutenable que vivent ces femmes aujourd'hui. Cela ne nous coûte presque rien, juste un peu de notre temps sur un ordre du jour que beaucoup d'entre nous trouvent parfois quelque peu futile, odieusement futile même, en regard de l'ignominie qui est faite actuellement aux femmes en Afghanistan.

Pour le PDC, comme pour beaucoup d'entre nous dans cette enceinte, le Conseil municipal est compétent chaque fois qu'il y a lieu de se battre pour que la parole soit prise au nom de ceux qui ne peuvent s'exprimer. Il y a toujours compétence, étant donné le dénominateur commun qui nous unit malgré nos différences partisans: la compétence de la défense de la liberté et des droits de l'homme, ou plus exactement des droits humains.

La Ville de Genève, ville de l'ONU, des ONG, des organisations internationales, ville de paix qui a un rayonnement exceptionnel à l'étranger, et même auprès des gouvernements les moins démocratiques, Genève et son parlement, plus que n'importe quelle autre ville au monde, se doivent de dénoncer l'inacceptable que fait subir le gouvernement afghan aux citoyennes de son pays.

Comme vous le savez, les femmes afghanes ont totalement perdu leur identité. Beaucoup d'entre elles ont aussi perdu leur famille, leur père, leur mari, leurs frères, leurs fils, lors de la guerre avec l'URSS, puis lors de guerres fratricides. Les femmes afghanes, dont certaines avaient acquis un niveau d'éducation et d'indépendance proche du nôtre, sont actuellement réduites à mendier ou à subir des horreurs pour survivre et nourrir leurs enfants. A aucun moment dans l'histoire de ce pays et de l'humanité n'a été commise pareille violence destructrice, volontairement ciblée, contre les femmes, qui représentent 51% de la société. Le pire est atteint, puisqu'il n'y a plus de soins donnés aux femmes, tous âges confondus. Et pourtant, celles-ci tentent de résister, de survivre, de transmettre la vie et l'amour à leurs enfants. Malgré tout cela, elles rêvent d'un possible avenir.

Nous sommes persuadés que la Ville de Genève et son Conseil municipal ont la compétence du dire, qui est la liberté suprême. Dénoncer l'inacceptable, c'est empêcher que ces femmes ne disparaissent dans le néant de nos mémoires, dans le silence de l'Histoire. Ce néant et ce silence ont un insupportable poids politique, et nous pouvons le soulever un tout petit peu en criant notre désapprobation quant au traitement que le gouvernement de l'Afghanistan fait subir aux femmes citoyennes de ce pays.

C'est pourquoi, au nom de l'esprit de Genève, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le PDC vous prie, vous supplie de bien vouloir accepter cette résolution et de la renvoyer au Conseil administratif. *(Applaudissements.)*

Préconsultation

M^{me} Nicole Bobillier (S). Notre collègue a été très convaincante. Je serai beaucoup plus brève, en répétant d'une autre manière ce qu'elle vient de dire. Jamais, au cours de l'histoire de l'humanité, les femmes n'ont été aussi maltraitées. Il est fait preuve à leur égard d'un déni d'existence total. En effet, les femmes d'Afghanistan ne sont plus reconnues comme des personnes humaines mais réduites à l'état de choses – et encore, je pèse mes mots. Leur vie ne vaut pas un liard! Les femmes de ce Conseil, les hommes aussi ne peuvent pas rester indifférents et insensibles à leur détresse. Que peut-on attendre de dirigeants d'un pays, quel qu'il soit d'ailleurs, qui traite la moitié de ses ressortissants de la sorte? En tout cas pas de la tolérance! Personne ne peut s'arroger le droit de refuser toute dignité à ses semblables. Cette idée même ne devrait pas être envisageable. Le droit au respect de toute personne humaine, femme, enfant, homme, est fondamental. En brisant le silence qui entoure les femmes afghanes, nous les aiderons à reprendre ou à conserver le courage et la confiance. N'oublions pas que c'est souvent, voire systématiquement, à la femme que revient l'éducation des enfants. C'est à travers les femmes que les mentalités évolueront, car elles apprendront à leurs fils ce qui fait défaut aux pères, la tolérance et le respect.

Les socialistes soutiendront cette résolution qui, même si elle reste modeste quant au poids de son intervention, n'en a pas moins le mérite d'exister.

M. Alain Marquet (Ve). Je serai bref également. L'émotion de M^{me} von Arx traduit assez bien l'indignation qui doit être la nôtre quand on aborde le sujet évoqué ici. Rien de ce qui est humain ne doit nous être étranger, même si, parfois, certaines motions urgentes ont pu vous choquer. Je le répète, je crois que rien de ce qui est humain ne doit nous être étranger. Il nous paraît légitime, comme l'a dit M^{me} von Arx, de nous appuyer sur ce qu'elle a appelé le rayonnement de notre cité – même s'il est parfois davantage supposé que réel – pour émettre ce cri d'indignation et le faire se répercuter, en demandant au Conseil administratif de faire de même. Notre silence serait assourdissant et certainement insupportable. Les Verts soutiendront donc cette résolution.

M^{me} Michèle Ducret (R). Qui peut être insensible au sort des femmes afghanes? Qui peut faire semblant d'ignorer leur souffrance? Nous savons bien, d'ailleurs, que le sort qui leur est réservé se répercute sur leurs enfants et également sur leurs maris, puis finalement sur la société tout entière, entraînant des conséquences malheureusement à très long terme. Nous soutiendrons donc cette résolution.

Néanmoins, une fois de plus, je voudrais regretter ici, au nom de mon groupe, l'existence de ce genre de résolutions, qui, en fait, n'est pas de la compétence de notre Conseil et, à mon avis, vient s'ajouter au travail que nous devrions exécuter en priorité, c'est-à-dire nous occuper d'abord et avant tout des affaires relevant de la compétence du Conseil municipal.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Concernant la compétence de notre Conseil, comme hier au soir quand il était question de l'initiative «Genève, République de paix», dans le cadre de la clause d'urgence sur la motion N° 67, nous estimons justement que nous prononcer au sujet des femmes afghanes est parfaitement de notre compétence. Nous regrettons que, hier au soir, certains partis se soient exprimés dans le même sens que vous, Madame Ducrét. Nous soutiendrons bien évidemment la résolution N° 5, qui nous paraît aussi fondamentale que celle présentée hier.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). La résolution présentée ici pose un problème très grave, on peut le dire, par rapport à la liberté, au droit des femmes à l'expression. Je remercie M^{me} von Arx d'avoir donné des détails à ce sujet.

Vous me permettez, Monsieur le président, de lui poser une question: vous avez deux conseillers nationaux démocrates-chrétiens à l'Assemblée nationale, dont le chef de groupe du PDC, et deux conseillers fédéraux; quels contacts avez-vous eus avec eux concernant ce problème? Si vous me dites que vous n'avez pas réussi à les contacter, alors la vie des partis politiques est dans une situation grave! C'est pour cela que, si le Conseil administratif apporte son soutien à votre résolution, cela représentera peut-être un petit plus, mais, moi, je vous le demande, Madame von Arx, intervenez, et si vous n'arrivez pas à les contacter, écrivez-leur qu'ils doivent faire le même travail que vous. Je tiens à vous apporter mon soutien si vous pouvez agir ainsi. En effet, quand on entend le conseiller fédéral et le ministre des Affaires étrangères je peux vous dire que, pour le Kosovo, il «met la briquette»! Je constate au contraire que, sur le problème des femmes afghanes, je ne l'ai jamais entendu! Alors si, vous, vous pouvez «lui secouer le prunier», comme on dit gentiment, je compte sur vous et je vous apporte mon soutien.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je suis tout à fait reconnaissante à ceux qui soutiennent cette résolution, et je voudrais que vous transmettiez à M. Lyon que M^{me} Ruth Metzler est informée de l'intérêt de plusieurs d'entre nous – pas seulement des membres du PDC – pour la situation de certaines femmes

afghanes vivant en Afghanistan mais aussi à Genève. M^{me} Ruth Dreifuss est également parfaitement informée de cela. Quant aux autres personnes qui représentent le PDC à Berne, je peux vous assurer qu'elles sont au courant de ce problème et que je ne manquerai pas de le leur rappeler aussi souvent que cela est nécessaire. Faites-moi confiance!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le Parti libéral est très sensible à la résolution N° 5, en tout cas dans ce qu'elle développe et tend à défendre. (*Remarque de M^{me} Bobillier.*) Néanmoins – et non pas «mais», Madame Bobillier – quand nous avons des ordres du jour régulièrement surchargés par de nombreux objets dont on ne compte même plus les astérisques qui les accablent, nous considérons que, vraiment, il ne nous appartient pas de nous disperser autant. C'est pourquoi vous permettez au groupe libéral d'inaugurer une voie, ce soir, qui ne sera ni celle du oui, ni celle du non, ni celle de l'abstention; nous nous contenterons de vous écouter en arrêtant nos chronomètres, et nous recommencerons le débat avec vous quand nous pourrons reprendre tous ensemble les travaux qui concernent notre municipalité.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Je crois que notre collègue M^{me} von Arx a très bien présenté la situation inhumaine vécue par les femmes afghanes. Je ne sais pas si la voix de notre petite communauté pèsera pour beaucoup dans la balance, mais je pense qu'il est de notre devoir de crier haut et fort notre indignation. Nous soutiendrons donc la résolution N° 5.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Je ne prendrai pas pour du mépris l'attitude de nos collègues libéraux. Je veux simplement relever que, si c'est peut-être quelques minutes d'un trop précieux temps que nous consacrons aux femmes afghanes, eh bien, il ne s'agit que de quelques minutes, en regard des heures qu'il nous arrive de passer simplement pour donner un peu plus de place à des effets de manche n'ayant pour but que de développer un ego parfois déjà trop exacerbé. Je pense donc que quelques minutes de plus, c'est beaucoup pour toute une partie de l'humanité... (*Applaudissements.*)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je tiens à féliciter le groupe démocrate-chrétien et en particulier M^{me} von Arx, parce que, contrairement à ce qu'ont dit certains, la résolution qu'ils nous présentent est courageuse. L'Afghanistan est un pays qui nous est cher. C'est une contrée qui a toujours été convoitée

depuis Alexandre le Grand, qui a toujours subi des invasions: lisez *Michel Strogoff*, de Jules Vernes, lisez les *Cavaliers*, de Joseph Kessel! Ce pays malheureusement connu comme étant un pays d'invasions est aussi, paraît-il, un magnifique pays. Je dis «paraît-il», parce que l'on ne peut malheureusement plus s'y rendre. Depuis une vingtaine d'années, l'Afghanistan a subi les invasions que nous connaissons: l'Union soviétique, voulant un accès à la mer, l'a envahi dans des conditions dignes de celles de la Tchétchénie actuelle. Et cela en niant toute une culture et une tradition qui étaient peut-être patriciennes, cela est vrai, mais qui constituaient néanmoins la culture de ce pays.

A l'heure actuelle, un pouvoir un peu occulte dirige le pays, puisqu'il n'y a pas de chef d'Etat connu à sa tête: il s'agit des taliban. C'est une «horreur» au pouvoir, et il faut reconnaître qu'elle est malheureusement soutenue par une grande puissance, les Etats-Unis. Ces derniers, naturellement, n'ont pas froid aux yeux, comme l'Union soviétique autrefois. Pourquoi soutiennent-ils ce gouvernement? Parce qu'ils ont eu peur, à un moment donné, que les taliban ne s'allient à l'ennemi héréditaire – même s'il partage la même langue qu'eux, le farsi – qu'est l'Iran.

On assiste avec les taliban à un génocide sexiste. On a connu dans l'Histoire un génocide ethnique avec Hitler, un génocide social et idéologique avec Pol Pot et Staline et on assiste cette fois à un génocide contre un sexe par un régime arbitraire. Cela n'a rien à voir avec l'islam, contrairement à ce que peuvent prétendre certains. Si on lit le Coran, rien n'y est écrit qui permet de réserver un tel sort aux femmes. Il en est de même en Algérie quand les intégristes obligent certaines femmes à se voiler: cela n'est pas contenu dans le Coran, auquel je vous renvoie. Il s'agit donc d'un régime arbitraire qui utilise l'intégrisme religieux à des fins politiques criminelles. C'est un régime sournois que nous devons combattre.

Madame von Arx et le groupe démocrate-chrétien, nous tenons à vous dire que le Conseil administratif vous soutient, ainsi que toutes les conseillères municipales et les conseillers municipaux qui voteront cette résolution. Il n'est pas vrai, Mesdames et Messieurs les libéraux, que la portée de la voix de Genève est diluée sur la planète. Genève est une ville internationale: la semaine prochaine, le Conseil administratif sera représenté à la Conférence mondiale sur le développement à Bamako, au Mali, en pays musulman. Nous y ferons entendre votre voix et votre désir, Madame von Arx. Nous la ferons également entendre, cette voix, lors du Forum de l'Alliance mondiale des villes contre la pauvreté, au mois d'avril, ici à Genève, et à Copenhague, au mois de juin, lors du Sommet social. Nous avons des contacts réguliers avec Mary Robinson, haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, au Palais Wilson, et nous lui en parlerons. Mes collègues du Conseil administratif et moi-même la voyons souvent, et nous lui rappellerons

que le régime des taliban doit être banni des instances internationales. Je rappellerai pour terminer que le Conseil administratif est en train d'étudier un nouveau règlement pour la coopération technique, l'aide humanitaire, et que nous proposerons un chapitre sur le droit des personnes et les droits de l'enfant. Le droit des personnes couvre bien évidemment le droit des femmes.

Je dirai à M. Oberholzer que la résolution N° 5 est de la compétence du Conseil municipal, et je paraphraserai à nouveau cette phrase de Montesquieu qui disait qu'une injustice faite à un seul est une injustice faite à tous. Nous pourrions dire: «Une injustice faite à une est une injustice faite à tous.» Merci, Madame von Arx. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix, la résolution est acceptée sans opposition (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal de la Ville de Genève demande au Conseil administratif d'user de tous moyens, contacts et influences dont il dispose auprès des autorités cantonales et fédérales, ainsi que d'intervenir auprès de M^{me} Mary Robinson, haut commissaire, UNHCHR (webadmin.hchr@un.org), dans le but d'exprimer au gouvernement taliban sa désapprobation quant au traitement qu'il fait subir aux femmes et de faciliter le retour des organisations humanitaires non gouvernementales en Afghanistan.

Le président. Nous avons reçu une résolution urgente de M. Gérard Deshusses, M^{mes} Liliane Johner, Michèle Künzler et M. Souhail Mouhanna: «Conflit à l'Ecole d'ingénieurs de Genève». Le texte de cette résolution vous a été distribué. Je vous demande de bien vouloir débattre de l'urgence et de ne pas développer le fond.

4. Clause d'urgence sur la résolution de M. Gérard Deshusses, M^{mes} Liliane Johner, Michèle Künzler et M. Souhail Mouhanna: «Conflit à l'Ecole d'ingénieurs de Genève» (R-13).

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Je pense que la discussion qui vient d'avoir lieu et le vote concernant la résolution relative aux femmes afghanes montrent bien que notre Conseil municipal se préoccupe d'un certain nombre de questions d'importance, que ce soit sur le plan des droits de l'homme ou sur celui des problèmes concernant la cité, c'est-à-dire la ville que nous représentons ici.

Comme vous le savez, les étudiants, les enseignants et le personnel administratif et technique de l'Ecole d'ingénieurs se sont engagés dans un mouvement de défense de cette école, de l'offre de formation qu'elle propose et en faveur de l'amélioration des conditions d'enseignement. Lorsqu'il y a près de 1000 étudiants en grève depuis plus d'une semaine à l'intérieur d'un établissement situé sur le territoire de la ville de Genève, il est tout à fait normal et logique que le Conseil municipal, qui représente les habitants de la ville de Genève, s'y intéresse. J'estime tout à fait incompréhensible de dire, comme le font certains, que le Conseil municipal peut effectivement discuter et se prononcer sur une question comme celle des femmes afghanes – que j'ai soutenue d'ailleurs – mais que la question qui préoccupe les étudiants, les enseignants et le personnel administratif et technique de l'Ecole d'ingénieurs n'est pas du ressort du Conseil municipal. Je crois, Mesdames et Messieurs, que le souci de cohérence de celles et de ceux qui viennent de voter la résolution N° 5 doit les inciter à approuver ce projet de résolution urgente, parce qu'il y a un message clair à donner à ces jeunes qui se battent pour le droit aux études, pour le droit à la formation et pour une formation professionnelle de qualité. C'est ce genre d'attitude et d'engagement qu'il faut encourager, parce qu'il est exemplaire. Ces jeunes attendent en effet du Conseil municipal, qui représente les habitants de la ville de Genève, de donner un signal clair, de manifester son encouragement et son soutien à des gens aussi sérieux et aussi engagés.

M. Didier Bonny (DC). Je ne voterai pas l'urgence sur la résolution N° 13, et mon groupe non plus d'ailleurs, bien que nous ayons déposé juste auparavant la résolution concernant les femmes afghanes. Je ne trouve pas qu'il y ait incohérence entre ces deux positions, et je vais m'en expliquer à présent.

Les femmes afghanes n'ont pas de relais particuliers pour faire entendre leur voix, la Ville de Genève peut donc en être un. La résolution développée par M^{me} von Arx a démontré que la grande majorité de ce plénum la soutenait et voulait aller dans ce sens-là. Ce n'est pas le cas de l'Ecole d'ingénieurs, problème qui

concerne avant tout le Canton. On sait bien que, au niveau cantonal, ce ne sont pas les relais qui manquent, puisque la majorité au Grand Conseil est la même qu'ici. Par conséquent, à mon avis, cette question ne concerne pas le Conseil municipal, même si je ne me prononce absolument pas sur le fond et que je trouve très bien que les étudiants de l'Ecole d'ingénieurs et les professeurs défendent ce qu'ils croient être juste; que l'on ne me fasse pas dire ce que je n'ai pas dit!

Cependant, par rapport à nos débats, il faut absolument que l'on puisse savoir ce qui est de notre compétence et ce qui ne l'est pas. Pour ce qui est du présent objet, cela ne l'est pas. Je voudrais également ajouter pour ceux qui auraient manqué le premier épisode que, hier soir, nous avons déjà parlé d'une résolution semblable, la résolution N° 12, que l'urgence a été acceptée, mais qu'au moment du vote sur l'objet lui-même l'Alternative avait fui ses bancs; à cause de cela, cette résolution n'a pas passé. Maintenant, on fait revenir par la fenêtre ce que l'on n'a pas réussi à faire voter hier soir! Je trouve que ce procédé n'est pas très démocratique, et cela n'est qu'un argument de plus pour dire non à l'urgence de même qu'à cette résolution N° 13, bien que nous ne nous fassions pas d'illusions: effectivement, quand l'urgence aura été acceptée, cette fois l'Alternative se trouvera bien sur ses bancs!

M. Guy Dossan (R). Pour faire suite à ce que vient de dire notre collègue M. Bonny, le groupe radical ne votera bien évidemment pas cette urgence. Sur le fond, on peut être d'accord et soutenir ce mouvement de grève; sur les compétences de notre Conseil quant à cette affaire, alors là, on a franchement des doutes. Ayant entendu M. Mouhanna qui, dans sa première intervention de hier, soulignait le fait que la démocratie régnait dans cette enceinte, je dois lui dire ceci: la démocratie consiste aussi à accepter une décision prise hier soir par une majorité de ce Conseil qui n'était peut-être pas la vôtre et à ne pas revenir le lendemain pour essayer de faire passer votre résolution à l'usure. C'est abuser de nos institutions, voire les mépriser. Monsieur le président, vous transmettez à M. Mouhanna que la majorité dans cette enceinte n'est pas du côté des bancs de l'Entente! Donc, si cela a été refusé hier, ce n'est pas notre faute, mais je ne trouve franchement pas très normal – c'est même un scandale – de revenir jusqu'à ce que la résolution passe. Excusez-moi, Monsieur Mouhanna! De qui se moquet-on? Ce n'est pas normal, c'est tout! Quand l'Entente avait la majorité, nous ne nous serions jamais permis de revenir deux jours de suite pour faire passer un objet refusé le premier soir. *(Huées de l'Alternative.)*

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Monsieur le président, merci de me donner la parole pour répondre à ce qui vient d'être dit. Tout d'abord, je ne vois pas,

dans le règlement du Conseil municipal, de mention justifiant qu'un certain nombre de personnes du côté de la majorité de l'Alternative n'aient pas pu s'exprimer hier, alors que d'autres, membres des partis de l'Entente, qui se trouvaient aussi à l'extérieur de la salle, ont pu voter, justement pour inverser la majorité. Vous-même, Monsieur Dossan, vous venez de dire qu'il y a une majorité de l'Alternative dans cette enceinte; eh bien, elle va s'exprimer ce soir, et vous allez voir que le Conseil municipal, dans sa majorité, va apporter son soutien aux jeunes en lutte de l'Ecole d'ingénieurs. (*Applaudissements dans la tribune du public.*)

Le président. J'aimerais rappeler à l'ensemble des orateurs que nous ne débattons pas du fond, mais uniquement de l'urgence de la résolution.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Pour le groupe municipal libéral, il n'y avait déjà pas d'urgence hier, et il y en a encore moins ce soir, puisque nous avons déjà débattu de ce sujet hier. Je me suis quand même posé une petite question, si vous permettez cette remarque: «Mais pourquoi les bancs de l'Alternative étaient-ils désertés hier soir?» Eurêka, le débat n'était pas télévisé, il valait donc mieux, peut-être, revenir ce soir. (*Rumeur de désapprobation.*) Vous permettez! Si je puis encore m'exprimer, Monsieur le président... Hier, lors du décompte des votes – je faisais partie du bureau – la personne qui présidait et préside également maintenant était un membre de l'Alternative, vous ne pouvez donc pas l'accuser d'avoir été méchante avec vous. Le bureau a tenu compte, à droite comme à gauche, des gens qui sont entrés au moment du vote par assis/debout.

Le président. Je confirme les propos que M. Oberholzer vient de tenir.

M. Gérard Deshusses (S). «Chaque jour, je remets l'ouvrage sur le métier.» Nous avons perdu hier, certes, mais quand on voit 1000 jeunes qui demandent une meilleure formation, nous pouvons accepter de reprendre la question et d'essayer de mieux les défendre. Bien sûr, nous avons eu un peu honte, hier, au Parti socialiste; cependant, nous avons défendu la résolution N° 12 et nous la défendrons encore ce soir en tant que résolution N° 13, avec plus de détermination, puisque nous signons et défendons la clause d'urgence. Nous estimons que ces jeunes qui en appellent à la démocratie et que nous avons vu tout à l'heure dans les rues nous demander notre soutien démocratique y ont droit. Nous avons besoin d'une

démocratie formée de citoyens responsables, et si aujourd'hui nous ne répondons pas favorablement, demain, ces jeunes iront voir ailleurs et cet ailleurs ne nous plaît pas! (*Applaudissements dans la tribune du public.*)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je ne vois pas ce que le Conseil municipal, voire le Conseil administratif, pourrait apporter de plus au débat que le Grand Conseil et le Conseil d'Etat. Je crois que c'est une question de compétence; ce type de sujet doit être traité à ce niveau-là et non pas dans cette enceinte. C'est pour cela que je vous recommande de rejeter l'urgence de la résolution N° 13.

M. Pierre Losio (Ve). J'ai entendu des propos curieux tout à l'heure, où il serait question de mépris et de moquerie. En tout cas, en ce qui concerne les Verts, nous ne nous moquons de personne, nous ne méprisons personne et surtout pas les étudiants de l'école concernée par les problèmes traversés actuellement. Ce sujet concerne effectivement l'avenir de la cité et de la politique, puisque ces jeunes gens sont en formation et que celle-ci est un des enjeux fondamentaux de notre société à l'heure actuelle. Les Verts s'engagent à soutenir cette résolution au moment du vote, et bien entendu à en défendre l'urgence. (*Applaudissements dans la tribune du public.*)

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). Je voudrais juste dire que notre groupe soutiendra bien entendu cette résolution, et surtout l'urgence, évidemment.

Le président. Nous allons maintenant procéder au vote. Je vous rappelle que nous ne votons pas sur le fond, mais uniquement sur l'urgence.

Mise aux voix, l'urgence de la résolution est acceptée par 37 oui contre 27 non.

M^{me} Michèle Ducret (R). Monsieur le président, pourriez-vous rappeler qu'il est interdit d'applaudir dans la tribune du public? (*Rumeur de désapprobation dans les rangs de l'Alternative.*)

Le président. Madame Ducret, je vous remercie de ce rappel à l'ordre et je demanderai aux personnes qui se trouvent dans la galerie du public de bien vouloir demeurer coites et silencieuses.

L'urgence de la résolution N° 13 étant acceptée, nous reprendrons donc cet objet au début de la séance de 20 h 30.

5. Résolution de M^{mes} Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Cannabis: arrêtons cette hypocrisie!» (R-6)¹.

PROJET DE RÉSOLUTION

Considérant:

- les derniers rapports de la Commission fédérale pour les questions liées à la drogue prévoyant différents modèles pour la dépénalisation et la mise en vente du cannabis;
- que l'existence depuis des décennies d'un marché illégal dans la cité lié à un trafic international est inacceptable;
- l'expérience positive du Delta 9 Café à Genève et les enseignements non officiels tirés par les milieux intéressés (consommateurs, santé publique, sécurité);
- que la prohibition n'empêche pas la croissance du nombre de consommateurs de cannabis «déclarés», notamment chez les jeunes;
- qu'il faut rapidement mettre en place un système de protection réellement efficace des mineurs et d'information généralisée sur ce produit;
- que cette plante de culture indigène est entièrement utilisable et permet notamment de faire des cordes et des vêtements;
- le commerce légal de substances telles que l'alcool, les cigarettes et certains médicaments favorisant l'assuétude (addiction);
- que la conseillère fédérale en charge du dossier est genevoise,

le Conseil municipal:

- se réjouit de l'évolution de la politique du Conseil fédéral à l'égard du cannabis;

¹ Annoncée, 1802.

- demande au Conseil administratif de proposer au Conseil fédéral d'accueillir au plus vite en ville de Genève une ou plusieurs expérience(s) pilote(s) en vue de la dépénalisation de la consommation de cannabis et de sa mise en vente contrôlée.

M. Damien Sidler (Ve). On a souvent caricaturé le dernier-né des partis comme représentatif de la «gauche-pétard». Après plus d'une décennie d'activité à Genève qui leur a permis de faire montre d'une certaine maturité, les Verts reviennent à la charge avec ce sujet de société toujours aussi brûlant. Il ne s'agit pas de faire ici l'apologie du cannabis, mais bien de constater l'évolution de sa place dans notre société et de se donner les moyens d'agir avec plus de réalisme et d'adéquation que par le passé.

Aujourd'hui, 600 000 personnes en Suisse avouent consommer du cannabis, un produit considéré dans les classements moins dangereux que l'alcool, le tabac et certains médicaments. Ces personnes représentent donc près d'un habitant sur dix. Leurs habitudes de consommation du cannabis varient fortement: on trouve des fumeurs occasionnels, d'autres qui s'y adonnent régulièrement, en fin de semaine par exemple; certains, encore, essaient en général par une consommation immodérée d'échapper à une réalité qu'ils ont de la peine à accepter. Il conviendrait justement de pouvoir épauler ces personnes, plutôt que de les mettre au ban de la société. Les interventions policières visant à traquer les simples consommateurs renforcent le sentiment d'injustice. De plus, cette inégalité de traitement empêche la discussion d'avoir lieu là où elle apparaît la plus nécessaire: entre parents et enfants, enseignants et élèves, abstinentes et dépendants. Comment voulez-vous faire respecter une règle qui met une aussi grande part de la population hors la loi? On ne peut tout simplement pas interdire ce que l'on ne peut empêcher. Une telle loi, aussi désuète, porte un discrédit sur l'ensemble des règles qui fondent notre vie en société, et c'est à nous, politiciens, d'avoir le courage et la vision nécessaires au changement.

Le moment est d'ailleurs propice à ce changement. Le Conseil fédéral a procédé en 1999 à une consultation à ce sujet dans le cadre de la révision de la loi sur les stupéfiants et, sauf nouvelle de dernière minute, le Canton de Genève ne s'est pas prononcé. Vous l'avez lu avant-hier dans la presse, il en ressort que vingt-deux cantons et trois grands partis se sont prononcés, et que la majorité est d'avis qu'il faut dépénaliser la consommation de toutes les drogues et autoriser la vente de faibles quantités de chanvre. Le silence du petit canton de Genève passera certainement inaperçu, mais, notre ville étant la deuxième du pays de par son importance, il nous semblait pertinent que ce Conseil municipal donne son point de vue sur un phénomène de société qui, géré comme il l'est actuellement, génère des problèmes essentiellement dans les grandes agglomérations urbaines.

Qu'on le veuille ou non, l'époque de la prohibition est bel et bien en passe de se terminer, si ce n'est du point de vue de certaines autorités exécutives, tout au moins dans l'esprit des consommateurs, de certains parents et de bon nombre d'autres personnes. Il n'est pas difficile de se procurer du chanvre. Au pis, on peut en trouver dans un coin de rue, auprès de dealers; au mieux, par correspondance, au moyen d'Internet ou par une connaissance. Seuls l'accès à l'information et la protection des plus jeunes font cruellement défaut.

L'expérience pilote spontanée des «coffee shops» à Genève en 1997, issue des milieux de l'Alternative, offrait justement, outre des produits suisses de qualité, une multitude d'informations aux consommateurs. Chaque produit était étiqueté et indiquait la variété, la provenance, le mode de production, le poids et une indication sur son degré psychoactif. On trouvait des dépliants sur l'usage, la culture et la gestion de la consommation de ces substances. On pouvait ainsi lire, sur le lieu même de leur achat et de leur consommation, des messages de prévention tels que: «Fumer un joint ne résoudra pas tes problèmes.» La vente aux mineurs était strictement interdite. Des assistants sociaux de l'EPIC ont pu contribuer à l'expérience et apporter leurs connaissances. En conséquence, le marché noir a fortement chuté en ville de Genève pendant cette période d'environ sept mois.

Tous ces points constituent un plus par rapport à la politique actuelle dite «de l'autruche». Les autorités les plus réfractaires aux changements n'ont pu que le constater. Précéder la politique de l'Europe en la matière fait peur. Certains avancent que, en devenant une île de tolérance, on pourrait attirer un certain tourisme indésirable. Après avoir été la terre d'accueil pour capitaux douteux pendant toute cette période de prohibition, Genève deviendrait pour un instant le refuge de quelques artistes en mal de fleurs et de paradis artificiels. Cette perspective de changement a plutôt tendance à nous réjouir. Il est exact que l'expérience du Delta 9 Café en 1997 a drainé un certain nombre de voisins venus trouver ici ce qui était réprimé chez eux. Mais ce tourisme ne représentait aucune menace réelle pour Genève en comparaison des dealers et de leurs organisations mafieuses qui traversent chaque jour la frontière pour ravitailler la ville en substances prohibées.

En conclusion, nous vous demandons de regarder la réalité en face, de faire un bilan des décennies de prohibition et de vous prononcer avec nous pour permettre enfin d'aborder le sujet du chanvre sous un autre angle, notamment avec les jeunes. La gestion de l'usage du cannabis est cette nouvelle approche que nous vous proposons par le biais de la résolution N° 6. Comme elle a été déposée il y a plusieurs mois maintenant et que l'actualité a passablement bougé depuis, nous aimerions l'amender au nom de toute l'Alternative en insérant une nouvelle seconde invite entre les première et deuxième invites existantes et en modifiant ce qui devient maintenant la troisième invite:

Projet d'amendement

- «– se réjouit que 22 cantons aient déjà répondu à la consultation fédérale et que la majorité se soit prononcée pour l'alternative N° 1 du Conseil fédéral (CF1) qui envisage la dépénalisation de la consommation de toutes les drogues et la possibilité de mettre en place un commerce contrôlé du chanvre;
- demande au Conseil administratif de proposer *aux autorités cantonales et fédérales* d'accueillir au plus vite en ville de Genève une ou plusieurs expérience(s) pilote(s) en vue de la dépénalisation de la consommation de cannabis et de sa mise en vente contrôlée, *réservée strictement à la seule population adulte et conjointe à une action permanente de prévention face aux consommateurs.*»

Le président. Merci, Monsieur Sidler. L'amendement de l'Alternative que vous avez présenté est en fait l'un des quatre que nous avons reçus, mais l'un d'eux ayant été retiré, il en restera donc trois.

Préconsultation

M. François Henry (L). La loi sur les stupéfiants en ville de Genève est une loi fédérale. On pourrait donc d'entrée nier toute compétence au Conseil municipal de légiférer en la matière. Les auteurs de la résolution ont parfaitement compris cela, puisqu'ils demandent au Conseil administratif de proposer au Conseil fédéral d'accueillir en ville de Genève des expériences pilotes en vue de la dépénalisation de la consommation du cannabis et de sa mise en vente contrôlée; on ne sait d'ailleurs pas s'il s'agit d'une dépénalisation ou d'une légalisation, et la nuance est d'importance.

Par ailleurs, les auteurs de cette résolution se réjouissent de l'évolution de la politique du Conseil fédéral à l'égard du cannabis. Je ne comprends dès lors pas pourquoi ils n'attendent pas que la Confédération modifie la loi fédérale sur les stupéfiants, ce qui aurait l'immense avantage de poser des règles de droit applicables à l'ensemble du territoire helvétique et serait nettement préférable. En effet, la résolution dont il est question pourrait avoir pour conséquence de faire de notre ville un point de vente où l'on viendrait de toute la Suisse, voire de l'étranger, pour s'approvisionner en drogues douces.

Le texte même de la résolution parle de «mise en vente» de cannabis, contrôlée certes. Il ne s'agit donc pas seulement d'un projet de dépénalisation, mais aussi d'un projet de légalisation. Or ce dernier terme nous inquiète. Légaliser la vente des drogues douces peut entraîner des effets néfastes, tant sur le plan de la

sécurité publique que sur celui de la santé publique. Autant nous serions disposés à discuter d'une éventuelle dépénalisation, sur le plan fédéral, de la consommation des drogues douces – à titre personnel, j'en serais même un défenseur relativement convaincu – à condition qu'elle se fasse dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur les stupéfiants, autant une légalisation, de surcroît limitée à la ville de Genève, nous apparaît contraire à l'intérêt public.

Je ne tiens pas à entrer dans un discours sur la dangerosité de tel ou tel produit, mais me limiterai à rappeler certains faits et certains principes. Il n'est certes pas prouvé que les drogues douces mènent inéluctablement à la consommation de produits plus nocifs; en effet, aucune étude d'experts n'aboutit à cette conclusion. Cela dit, il n'existe aucune étude qui prouve le contraire, c'est-à-dire que les drogues douces constituent un rempart contre la prise de drogues dures. S'il est incontestable que la consommation de drogues douces chez les adultes ne présente *a priori* pas de danger d'escalade dans la prise de stupéfiants, la situation est totalement différente s'agissant des jeunes adolescents, qui constituent une population beaucoup plus fragile en la matière. Il est important de les protéger, ne serait-ce que contre eux-mêmes. Les expériences faites dans d'autres pays n'incitent guère à aller dans le sens de la proposition dont il est question. En Espagne, de nombreux programmes de légalisation des drogues douces ont été entrepris, mais en vain; la plupart de ces tentatives ont échoué. En Hollande, où de vastes programmes sont toujours à l'essai, les observateurs les plus objectifs n'ont pu que constater un très net développement de l'offre des drogues dures sur le marché, tels l'héroïne, la cocaïne et autres produits mortels. Il ne faut pas non plus oublier que l'on observe également, en Hollande, une augmentation sensible de la petite, voire de la grande, criminalité qu'engendre une telle légalisation. Les personnes toxicodépendantes sont des malades, mais malheureusement leur état les incite souvent à commettre différents délits ou crimes pour satisfaire leurs besoins en produits stupéfiants. Voilà encore de l'insécurité potentielle qui n'apparaît pas souhaitable.

Nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut aider les toxicomanes, les toxicodépendants, à se sortir de leur état. Mais, selon nous, la solution proposée par la résolution N° 6 ne peut en aucune manière atteindre ce but et risque au contraire d'aggraver la situation. La meilleure solution, je le répète, consiste en une révision de la loi fédérale sur les stupéfiants. Une dépénalisation de la vente au détail de la drogue douce, formellement et rigoureusement contrôlée, pourrait représenter une ébauche de réponse à la question qui nous occupe présentement. Cela constituerait en tout cas une solution préférable, et de loin, à celle proposée par les auteurs de la résolution.

Ces derniers dénoncent le commerce légal de l'alcool. Des études sociologiques récentes – et sérieuses – traitent du lien entre culture et drogue; elles sont

d'ailleurs très intéressantes. Aujourd'hui, des experts et des scientifiques arrivent souvent à la conclusion que la vigne et, d'une manière générale, l'alcool, appartiennent à notre patrimoine culturel occidental et que les drogues douces constituent des produits importés n'appartenant pas à notre culture occidentale ancestrale. (*Brouhaha.*) S'il vous plaît! Fumer de l'opium était légal dans certains pays d'Asie alors que l'alcool y était formellement interdit. Fumer du kif en Afrique du Nord ou occidentale, ou mâcher de la feuille de coca en Amérique du Sud sont autant de coutumes propres à la culture ancestrale de ces pays. Mais chaque pays a ses propres rites, ses propres pratiques, ses propres drogues. Chez nous, c'est peut-être le vin ou la bière – c'est-à-dire respectivement la vigne ou le houblon – et les alcools de fruits: williamine, pomme, etc., qui jouent ce rôle culturel. Ces modes culturelles, si elles viennent d'ailleurs, engendrent souvent confusion et incompréhension. Il ne faut donc pas non plus négliger l'aspect culturel des différents produits.

Au vu des explications qui précèdent, le groupe libéral votera contre la résolution N° 6, préférant de loin une solution sur le plan fédéral. Nous préférons en effet qu'une éventuelle dépénalisation des drogues douces – et non leur légalisation – soit étudiée dans le cadre de la révision de la loi fédérale sur les stupéfiants.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Nonobstant un élément essentiel et réjouissant du titre «arrêtons cette hypocrisie», qui pourrait être placé en sous-titre pour bien des objets traités ici, le PDC a pris très au sérieux ce projet de résolution.

En effet, si le cannabis doit être dépénalisé, c'est bien pour faire cesser cette hypocrisie dont les conséquences – je dis bien «les conséquences» – risquent d'être plus dangereuses que la consommation même du produit. Cette hypocrisie existe en regard des drogues légales que sont l'alcool et le tabac, bien plus ravageurs que le simple cannabis.

Si le PDC est favorable à la dépénalisation de la consommation de cannabis, c'est qu'il existe au moins huit bonnes raisons pour cela. Premièrement, il faut reconnaître que cette consommation existe déjà et donc arrêter la politique de l'autruche, de l'hypocrisie. Deuxièmement, il s'agit de mieux maîtriser et même de mieux contrôler la circulation de ce produit. Troisièmement, il est nécessaire d'enrayer la mainmise des mafias de tous genres sur ce marché qui est destiné aux plus jeunes. Quatrièmement, il faudrait pouvoir contrôler les risques engendrés par les abus. Cinquièmement, nous préconisons de cibler ouvertement la prévention là où elle peut être la plus efficace, auprès des jeunes – parfois des trop jeunes – consommateurs. Sixièmement, nous pensons adéquat d'innover surtout en matière de relations et de communication avec les consommateurs et non de cam-

pagne contre un produit. Septièmement, il est nécessaire de renforcer la politique fédérale en matière de lutte contre la toxicomanie par la politique des quatre piliers, qui est particulièrement sérieuse et exemplaire et que bien des pays nous envient. Huitièmement, nous devons surtout dépasser notre peur de l'inconnu, ainsi que la facilité à stigmatiser un produit et ceux qui le consomment et sont tentés d'en abuser, au lieu de regarder en face leurs difficultés et leur mal d'être. En effet, de même qu'avec l'alcool et les médicaments, ces personnes cherchent à échapper à une réalité angoissante.

A ces huit bonnes raisons s'en ajoute selon moi une neuvième, que l'on ne soulignera jamais assez: ce n'est pas le produit qui crée le mal-être, c'est le mal-être qui amène les gens et, dans le cas présent, les jeunes à parfois consommer exagérément certains produits qui, pris en trop grandes quantités, deviennent toxiques, tels le cannabis, évidemment, mais aussi l'alcool, le tabac et bien d'autres médicaments utilisés pour oublier la réalité.

Il nous faut donc surtout travailler en amont, en mettant en avant la qualité de la vie en général et particulièrement en famille, pour les jeunes qui doutent. Il s'agit de renforcer, au service des parents et des enfants, les espaces d'information et de discussion au sujet des moyens à utiliser pour gérer les conflits. La solution n'est pas de se dérober et puis d'aller vite boire ou prendre des produits pour oublier, mais c'est affronter les conflits, ce qui est difficile à vivre. Les adultes aussi doivent apprendre, pour eux-mêmes, à ne pas se précipiter sur un petit verre ou un médicament en cas de bouffée d'angoisse existentielle ou de peur du lendemain. Ces problèmes-là, ils doivent montrer à leurs enfants comment on peut les gérer. Les problèmes sont incontournables, et les conflits aussi. C'est en les affrontant, et non en faisant de la prohibition hypocrite pour des produits à peine cachés, que l'on construira une société enviable pour nos enfants. En effet, ce que les jeunes détestent le plus, c'est justement l'hypocrisie.

Avant de vous proposer de renvoyer cette résolution au Conseil administratif, le PDC vous propose un amendement que je vous prie de bien vouloir accepter. Il s'agit premièrement d'ajouter à la fin de la deuxième invite de la résolution ce qui suit:

Projet d'amendement

- «1. avec une information permanente dans ces lieux sur les risques engendrés par les abus;
2. en prévoyant une évaluation après la première année d'expérience.»

(Applaudissements.)

M. Pierre Maudet (R). Le groupe radical se ralliera en bonne partie et à quelques réserves près à ce qui vient d'être dit. Surtout, nous nous garderons de toute considération sur la préservation du patrimoine, car nous savons que l'action pour un patrimoine vivant est une notion à géométrie variable et nous n'entrerons pas dans ces considérations. Nous considérons surtout que le débat sur la drogue, de manière générale, ne souffre pas d'approches dogmatiques de ce type mais demande une approche concrète.

Nous tenions à dire en préambule que l'on ne peut se plaindre à longueur d'année que les villes n'ont plus droit de cité et ne peuvent plus s'exprimer sur des problèmes qui les concernent. Nous pensons précisément que c'est une bonne chose que la Ville puisse se prononcer dans le cadre de la consultation sur cette question, dont les délais sont maintenant dépassés, malheureusement, et cela montre un peu la lenteur du Conseil municipal.

Sur le fond, que nous dit cette approche concrète? Que la criminalisation de la consommation est chère et inefficace, en particulier dans le domaine du cannabis; pire, qu'elle frise souvent le ridicule: on pense ici à des situations ayant cours dans certains cantons où l'on arrête des jeunes simplement parce qu'ils fument un joint. Que nous dit encore cette approche concrète? Que la pénalisation consacre une inégalité de traitement, puisque certains cantons appliquent la répression de manière plus rigoureuse que d'autres; cela n'est pas normal dans notre Etat fédéral. Elle nous dit également que la pénalisation des consommateurs de cannabis provoque, pour une part non négligeable, un attrait pour ce produit et, enfin, que la pénalisation ne permet pas d'infiltrer réellement les milieux des trafiquants, pis: elle nourrit les mafias. C'est un système bien connu. La pénalisation maintient dans la marginalité et la criminalité une partie de la population, ce qui a évidemment des effets négatifs pour la santé publique. C'est donc une question à prendre en compte absolument. Surtout, un argument suprême qui nous touche particulièrement, nous, radicaux, c'est que la pénalisation de la consommation attente à une règle du droit fondamental, celle qui veut que l'Etat ne sanctionne pénalement que des comportements nuisant à autrui.

Pour toutes ces raisons, nous sommes favorables à une voie réaliste et responsable récusant toute hypocrisie, selon ce que préconise le titre de la résolution N° 6. Comme notre parti l'a affirmé sur le plan fédéral, nous sommes donc favorables à la dépénalisation de la consommation et à celle du cannabis en particulier. A titre personnel, toujours en suivant ce qu'a dit le Parti radical sur le plan fédéral, je défendrai la dépénalisation de toutes les drogues. Mais cela est valable également dans un contexte international, aspect important de la question à prendre en ligne de compte, comme mon collègue M. Henry l'a souligné tout à l'heure.

J'en profite pour dire que nous soutenons également une politique réaliste, celle des quatre piliers. Le premier pilier consiste à insister sur le fait que la prévention doit absolument être développée. Le deuxième pilier est constitué par la thérapie, le troisième pilier par l'aide à la survie et le quatrième pilier par la répression, qui, si on met trop l'accent sur ce point-là, est en fait une forme de laxisme. Il n'est plus temps de criminaliser les fumeurs de «quetquet», comme c'était le cas dans le temps.

Il ne s'agit pas de démission ni de repousser l'interdit, mais d'une question de crédibilité du monde politique. Les jeunes, plus particulièrement, ont besoin de recevoir un message fort et cohérent, sans hypocrisie, qui ne prône pas une lutte théorique et inefficace contre la drogue mais qui montre par des actes que la société assume ses responsabilités.

C'est un problème complexe que celui auquel nous avons affaire ce soir et nous sommes souvent condamnés, en matière de drogue, à bricoler des solutions imparfaites. C'est pourquoi le Parti radical, tout en soutenant la dépénalisation de la consommation du cannabis et donc en adhérant en partie à la résolution N° 6, ne la votera cependant pas en l'état. Nous venons de prendre connaissance des amendements et ne pouvons pas encore nous prononcer à ce sujet – pour la simple et bonne raison que les trois derniers termes de la résolution non amendée introduisent une forme de légalisation à laquelle nous ne pouvons pas souscrire et à laquelle nous sommes hostiles: nous ne pouvons pas – ce serait schizophrène – à la fois investir des sommes importantes dans le domaine de la prévention contre le tabac et l'alcool pour essayer de limiter l'accessibilité de ces produits et favoriser parallèlement l'accessibilité au cannabis. Il y a peut-être une contradiction, mais, comme je viens de le dire, une politique honnête en matière de drogue est nécessairement imparfaite. En l'état, le Parti radical ne votera donc pas cette résolution, mais nous nous réservons le droit de changer notre opinion en fonction des amendements dont nous venons de prendre connaissance.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). J'ai bien aimé l'intervention de M. Maudet, parce que, effectivement, il nous dit qu'il est pour et, finalement, il vous encourage à voter non! Il est vrai que la résolution N° 6 est un sujet difficile. Il y a bel et bien mille raisons d'être d'accord avec les auteurs de cette résolution et il y en a évidemment mille autres de ne pas être d'accord avec eux. Nous voilà engagés dans un débat qui va être long et dont il est probable qu'aucun d'entre nous ne va sortir totalement indemne.

Pour ma part, j'aimerais placer le débat sous un angle un peu différent: puisque nous aurons l'occasion de beaucoup parler du cannabis, nous allons peut-être un tout petit peu nous éloigner du cannabis lui-même pour parler de poli-

tique. Le motif pour lequel nous sommes élus, c'est incontestablement le bien public, voire le bonheur public. La réponse des élus que nous sommes consiste-t-elle à encourager la recherche de paradis artificiels? En proposant la diffusion du cannabis, ne reconnâtrions-nous pas, ou plutôt la majorité du Conseil municipal ne reconnaîtrait-elle pas simplement l'échec de sa propre politique, son incapacité de donner des motifs d'espoir?

En effet, ne nous y trompons pas: tous les pays, à part les Etats-Unis au temps de la prohibition, connaissent à la fois la politique et les paradis artificiels. Ces derniers ont été cités par M. Henry: que ce soit la feuille de coca en Amérique du Sud, l'opium en Asie, l'alcool en Occident, chaque pays, effectivement, a son paradis artificiel, parce que le monde politique n'est pas totalement dupe de la limite de son action. Il entend apporter le plus possible de bonheur à ses concitoyens, raison pour laquelle il requiert son suffrage, mais, en général, il sait que, s'il peut obtenir une majorité, il a au contraire peu de chances, dans un système bien fait, d'obtenir une unanimité de gens souriants derrière sa politique. Quelques expériences en Chine ont effectivement tenté de faire sourire de force chacun des concitoyens le matin, au moyen d'exercices de gymnastique sur les places publiques ou devant les entreprises; tout cela n'a pas abouti, de sorte que j'imagine que la Chine elle aussi entreprend tranquillement la réouverture des fumeries d'opium, comme l'Amérique en son temps avait dû reprendre le principe de la distillation de quelques whiskys assez médiocres.

Au-delà de cette remarque, il faut comprendre que notre rôle n'est pas de nous préoccuper de l'utilité du Prozac que nous imposerions à l'ensemble des concitoyens pendant qu'ils suivent les débats du Conseil municipal sur TV Léman bleu, pas plus que la solution des problèmes que les concitoyens nous posent et pour lesquels ils nous interpellent ne consiste à leur dire que nous allons ouvrir des «coffee shops.» Nous ne sommes pas là pour cela.

Nous sommes là pour faire de la politique, pour apporter des solutions et notamment, peut-être, pour régler les problèmes de l'Ecole d'ingénieurs ou ceux, lancinants, que pose la circulation. Nous sommes là pour apporter un peu de bien-être dans la République de Genève. Mais croire que notre rôle consiste à abandonner nos objectifs politiques pour dire: «Cela ne fait rien, fumez et les choses n'iront que mieux de la sorte», c'est véritablement reconnaître que le Conseil municipal, en tout cas sa majorité, est en train de faire faillite du point de vue des idées. Laissez à la justice le soin de s'occuper de manière adéquate, effectivement, du problème du traitement de la délinquance; laissez aux juges le soin d'apprécier en toute opportunité et aux avocats celui de plaider; ne vous mêlez pas des problèmes découlant de l'insatisfaction que génère notre Conseil, lequel n'est d'ailleurs pas le seul à provoquer un tel résultat. Notre tâche est de proposer des solutions et non pas de nous cacher derrière des écrans de fumée.

M^{me} Liliane Johner (AdG/TP). S'il est un sujet sensible et qui risque de nous diviser, c'est bien celui abordé par la résolution N° 6. Pourtant, cette résolution ne demande pas la lune. En se réjouissant de l'évolution de la politique du Conseil fédéral à l'égard du cannabis, elle propose d'entreprendre en ville de Genève une ou plusieurs expériences pilotes en vue de dépénaliser la consommation du cannabis et sa mise en vente contrôlée. Certains vont d'emblée rejeter cet objet et d'autres, dont nous faisons partie, estiment que nous ne pouvons balayer celui-ci sans nous dire que, dans le domaine de la toxicomanie, nous ne pouvons nous permettre d'avoir une position dogmatique et que la plus petite piste qui pourrait nous être soumise mérite que nous nous y arrêtions un peu.

Cette résolution fait mention de drogues dites «douces». Dans ce domaine, une étude menée il y a environ trois ans établissait une distinction entre les consommateurs de cannabis et ceux de drogues dures. Cette étude a montré qu'un fumeur de cannabis ne consommera pas nécessairement de drogues dures, et qu'il n'y a donc pas de relation de cause à effet entre la prise de cannabis et celle des drogues dures. L'expérience réalisée par la coopérative Delta 9, qui tentait de contrôler la distribution de chanvre, est intéressante à plus d'un titre. On a pu remarquer que la scène ouverte du chanvre avait diminué après quatre ou cinq mois; après sept mois, la scène ouverte de l'Usine n'existait plus. L'un des objectifs principaux de Delta 9 était de séparer le marché entre drogues dures et drogues douces, et l'une des règles de base consistait à ne pas vendre de stupéfiants autres que le haschisch et le chanvre. Cette expérience voulait démontrer qu'il est scientifiquement reconnu que le chanvre n'est pas nocif et qu'il est possible d'en vendre légalement. Mais nous savons comment cette expérience a fini: par une condamnation de ses initiateurs, qui savaient eux-mêmes qu'ils étaient hors la loi. Mais, à leurs yeux, cette expérience devrait être poursuivie, et il appartient au pouvoir politique de décider de la réorienter.

Il est évident que le souci de rechercher quotidiennement sa dose implique un comportement qui conduit inmanquablement à la délinquance. Quant aux trafiquants, si la planète légalisait toutes les drogues, ils n'auraient plus leur raison d'exister, et l'attrait de l'interdit diminuerait considérablement. Il n'est pas interdit de rêver! La dépendance aux drogues, légales et illégales, est un problème de santé publique révélateur de la souffrance sociale et individuelle.

La prévention doit le plus rapidement possible prendre la première place dans la politique en matière de drogue et remplacer la répression de la consommation, pour laquelle on dépense pourtant dix fois plus sans succès. La prohibition de certaines drogues a entraîné l'exclusion sociale des consommateurs d'une part et l'enrichissement des réseaux mafieux d'autre part. Seules la dépénalisation de la consommation de drogue et la réglementation stricte de celle-ci, sous contrôle de l'Etat, nous permettront de sortir de cette impasse.

Compte tenu des résultats de la consultation fédérale, nous vous proposons d'accepter la résolution N° 6 et l'amendement présenté par l'Alternative. Bien évidemment, l'amendement que M. François Sottas souhaitait présenter est retiré.

M. Sami Kanaan (S). Je me réjouis de voir que le débat est de bonne tenue et qu'il y a finalement un consensus, au moins sur une partie des enjeux dont nous parlons aujourd'hui. La représentante du PDC a signalé que son groupe avait examiné cette résolution avec beaucoup de sérieux; je peux dire de même du groupe socialiste, d'autant plus que le Parti socialiste est très actif sur ce dossier à tous les niveaux où il existe des compétences en matière de politique contre la toxicomanie. Cela est d'autant plus vrai depuis que la conseillère fédérale en charge du dossier, M^{me} Ruth Dreifuss, a évidemment facilité certaines choses, qui confirment peut-être aussi à ceux qui parlent en permanence de l'impuissance d'une minorité socialiste au Conseil fédéral que, sur certains dossiers précis, il peut être parfaitement utile d'y compter un représentant socialiste, fût-il minoritaire.

La politique dans ce domaine est une affaire extrêmement complexe, où il faut faire attention aux mots, aux idées et aux mesures concrètes que l'on propose ou que l'on met en œuvre. On ne peut pas jouer avec les mots, parce que derrière eux se cachent des réalités très concrètes. Il s'agit en particulier de personnes qui, dans certains cas, ont des problèmes tout à fait sérieux, que ceux-ci soient malheureusement liés à la pénalisation actuellement en vigueur ou tout simplement à leur santé et à leur situation personnelle.

C'est aussi un exemple typique où les lois, d'une part, et la réalité sociale, de l'autre, ne convergent plus et où, à un moment donné, la législation – qui était peut-être bonne à une certaine époque, je n'en sais rien, mais qui en tout cas a résulté d'un choix alors majoritaire – doit être adaptée à la réalité sociale. Ce n'est pas toujours automatiquement le cas; ce n'est parce que quelque chose change que, du jour au lendemain, la loi doit suivre. Mais il y a consensus quant au sujet qui nous occupe ce soir, et c'est déjà une très bonne chose. Effectivement, la loi doit enfin s'adapter à une réalité qui a changé, ou plutôt à une perception de la réalité qui a changé.

On est enfin d'accord, en tout cas c'est ce que je crois comprendre, sur le fait que la répression dure et appliquée comme unique solution a échoué. Je le dis ici, parce que ce constat ne représente pas encore une évidence acquise dans d'autres pays. La Suisse – ce n'est pas le cas dans d'autres domaines, mais dans celui-ci, oui – fait preuve d'une ouverture d'esprit et d'une progressivité dans le débat que feraient bien de suivre certains autres pays, surtout hors d'Europe et même en Europe, en particulier nos voisins en France, par exemple, qui commencent enfin à bouger, mais qui en sont encore à une approche extrêmement répressive face à

ce problème. Si la Suisse fait preuve d'une certaine ouverture d'esprit, c'est le résultat d'un débat qui n'est pas simple au niveau fédéral. En effet, ce que l'on pourrait appeler en gros les forces progressistes de gauche sont malgré tout minoritaires, et forcément les avancées ne sont possibles que grâce à un consensus majoritaire comprenant au moins une partie des forces politiques de droite. Il se trouve que la plupart des partis formant l'Entente dans notre Conseil municipal, les radicaux et les démocrates-chrétiens, ont aussi ouvert le débat de leur côté au niveau fédéral; il n'y a plus que l'UDC – ce n'est pas surprenant – qui refuse la moindre avancée dans ce domaine.

J'aimerais tout de même relever que l'hypocrisie n'a pas entièrement disparu, y compris dans le cadre de ce débat. Je crois qu'il faut être attentif à cela. Faire la différence entre les types de drogues et entre les diverses cultures dans lesquelles nous vivons – occidentale, latino-américaine, etc. – et surtout établir d'étranges liens de cause à effet dans le mauvais sens et distinguer de subtiles différences entre les bons et les mauvais consommateurs, tout cela est très délicat. Il y a des différences, mais il ne faut pas se comporter de manière binaire par rapport à celles-ci.

Il faut en particulier se rendre compte d'une chose: cela est peut-être difficile pour certains, mais visiblement la dépénalisation de la drogue commence à être un principe qui recueille une majorité.

A partir de là, on ne peut plus échapper à la discussion sur les conditions d'acquisition des substances concernées. En effet, dépénaliser la consommation sans au moins se poser de questions sur la manière dont les consommateurs, dépendants ou pas, acquièrent ensuite leur drogue, cela relève tout de même de l'hypocrisie, parce que cela signifie que l'on maintient la situation actuelle, qui est l'illégalité. Je ne suis pas en train de dire qu'il faut légaliser la vente de toutes sortes de substances, je dis simplement que la question doit être posée. C'est d'ailleurs l'un des aspects positifs du débat actuel, qui aborde en effet ce problème.

Les compétences dans ce domaine sont assez claires: l'acteur dominant, c'est la Confédération. Quoi que nous fassions ici, nous devons tenir compte de ce qui se passe au niveau fédéral et ensuite au niveau cantonal. Nous ne parlons pas juste de résolutions déclamatoires ici, mais il s'agit de mesures concrètes dans un domaine hautement sensible. Quoi que nous disions, nous ne rendons aucun service aux personnes directement concernées si nous prenons des décisions qui sont clairement en contradiction avec ce qui se passe au niveau fédéral ou simplement l'ignorent. Notre texte finira forcément aux archives verticales, c'est-à-dire à la poubelle, et nous serions contre-productifs, ce qui n'est – je l'espère, du moins – le but de personne. Par conséquent, toute action municipale doit s'insérer dans un cadre, et c'est particulièrement le cas pour la politique en matière de toxicomanie.

Lorsque nous, les socialistes, avons discuté la version originale de la résolution proposée par les Verts, malgré notre sympathie initiale par rapport à celle-ci, nous avons trois problèmes: le premier était un problème de forme, c'est-à-dire, comme je viens de l'expliquer, le respect de l'ordre des compétences existantes et le fait de savoir qui pilotait ce débat; deuxièmement, il s'agissait de proposer la dépénalisation d'une drogue et non de toutes, dans la mesure où les différences entre les divers types de drogues, comme je l'ai relevé, sont beaucoup trop floues pour commencer à faire des classifications. Le troisième problème avait trait à une éventuelle expérience pilote: au-delà du fait qu'elle doit à nouveau s'insérer dans un contexte de compétences fédérales et cantonales, celle-ci doit se faire de manière accompagnée, encadrée, avec une politique de prévention adéquate.

On a beaucoup parlé de l'équilibre entre les drogues dites «illégalles», comme aujourd'hui le cannabis, ou d'autres drogues dites «dures» – par exemple l'héroïne, la cocaïne – et l'alcool et le tabac. Les radicaux nous ont beaucoup déçus. Ils ont fait une très belle déclaration, enthousiasmante. Nous étions prêts à applaudir. Malheureusement, la chute en a été particulièrement catastrophique, parce qu'ils sont revenus à l'hypocrisie en disant: «Nous n'osons pas franchir le pas.» Il s'agit juste de rééquilibrer les choses, Mesdames et Messieurs. Nous ne sommes pas en train de proposer de faire de la publicité pour le chanvre! L'alcool et le tabac sont en vente légale, et nous connaissons les problèmes qu'entraîne leur consommation abusive. Certaines forces luttent contre l'excès de publicité, pour la prévention et pour une information donnée aux citoyens. A partir de là, les gens sont libres d'acheter de l'alcool ou du tabac et de les consommer ou pas. C'est une situation similaire que l'on pourrait évoquer à propos des drogues. Vous savez tous bien que l'on ne propose vraiment pas aujourd'hui de faire de la publicité pour la vente active de ces substances!

C'est pourquoi les socialistes ont eu de nombreuses discussions avec leurs collègues, les Verts en particulier mais aussi des membres d'autres groupes, pour tenter si possible d'aboutir à un amendement qui serait présenté collectivement par ces partis et réponde aux problèmes que je viens d'évoquer. Dans un premier temps, nous avons déposé hier, en début de séance, un amendement strictement socialiste que nous retirons, lequel proposait justement la dépénalisation de toutes les formes de consommation, conformément d'ailleurs à l'opinion majoritaire qui s'est dessinée lors de la consultation fédérale. Cet amendement proposait par ailleurs de tenir compte des compétences fédérales et cantonales existantes et, troisièmement, de prévoir un encadrement pour une expérience pilote.

Entre-temps, nous avons trouvé une formulation nous permettant d'être d'accord avec nos collègues Verts et des membres d'autres groupes; c'est donc cet amendement interpartis que nous soutenons aujourd'hui, et nous le soutenons

parce que l'on y a entre autres introduit l'idée qu'il faut accompagner toute mesure prise dans ce domaine d'une politique active de prévention et d'information, surtout pour les jeunes.

J'aimerais faire une remarque à ce sujet et terminer par là: on dit aujourd'hui que l'alcool et le tabac sont théoriquement interdits de vente aux moins de 16 ans, je crois. Eh bien, vous pouvez le vérifier, cette loi n'est malheureusement pas appliquée. Alors, avant de faire la morale à ceux qui demandent des régimes très durs réglementant la vente du cannabis, il faudrait déjà commencer par appliquer les règles du jeu actuelles concernant le tabac et l'alcool.

Le groupe socialiste votera donc la résolution finale si elle est amendée dans le sens de l'amendement collectif des Verts, des socialistes et de l'Alliance de gauche.

M. Jean-Charles Rielle (S). Je tiens à préciser que je m'exprime à titre personnel. Mais attendez la fin de mon intervention et vous verrez que, effectivement, certaines évolutions sont dignes d'être favorisées, notamment dans la vie professionnelle.

Permettez-moi tout d'abord de me réjouir de la politique menée à Genève en matière de drogue, laquelle a été reprise par d'autres cantons, dans les lieux où des professionnels se trouvent confrontés au problème de la toxicomanie. Il s'agit notamment de l'action menée par l'épouse de l'un de nos conseillers municipaux, M^{me} Annie Mino, actuellement à la tête de la Direction générale de la santé publique, qui a permis de doter notre canton d'une politique tenant véritablement compte de l'ensemble des problématiques liées aux drogues, et d'offrir une aide, notamment à la population qui se drogue. Cette dernière ne doit en aucune façon être criminalisée, mais elle a effectivement besoin de pouvoir obtenir des moyens adaptés à la difficulté au sevrage par rapport à la drogue. Genève a offert toute une palette de possibilités sur le plan thérapeutique: pour les cas de sevrage immédiat mais aussi, effectivement, pour des accompagnements de longue durée qui ont permis à de nombreux toxicomanes de s'en sortir. Nous pouvons en être fiers.

La résolution de ce soir est à deux niveaux, et c'est un peu en fonction de cela que je m'exprime à titre personnel. Le premier niveau est la dépénalisation de l'ensemble des drogues, auquel, je tiens à le dire, je souscris totalement; nous sommes dans le domaine de la dépendance, c'est un médecin qui vous le dit. Nous ne pouvons que tenter d'apporter une aide adéquate par rapport à cette problématique, et ce en tout cas pas par une criminalisation des personnes concernées ou en rendant des sanctions juridiques à leur égard. La dépénalisation, je

crois que l'ensemble des gens responsables de la santé publique en Suisse l'ont prônée. La politique menée par notre pays est citée dans de nombreux autres pays par des professionnels. Il y a bien sûr toujours des politiciens rétrogrades concernant cette question, qui ne veulent pas affronter cette problématique, mais les gens sérieux s'occupant de santé publique ont totalement souscrit à la politique courageuse menée par notre pays.

Quant au deuxième niveau que l'on distingue dans cette résolution, il est plus difficile à aborder et j'émetts quand même quelques doutes à son sujet: il s'agit de la notion de légalisation. Quand on a affaire notamment à des jeunes, on constate que l'on ne va pas simplement résoudre le problème en mettant la drogue en vente libre.

Moi qui m'occupe beaucoup de prévention contre le tabagisme, comme vous le savez, il est vrai que j'ai dû faire un énorme travail pour accepter l'idée que l'on puisse éventuellement parler d'une légalisation d'une troisième drogue. En effet, il y a déjà l'alcool et le tabac et, sur ce plan, une incohérence totale que les jeunes relèvent, c'est-à-dire la publicité faite pour ces produits. Je vous rappelle que, en 1993, 75% du peuple suisse a été d'avis qu'il fallait continuer à faire de la publicité pour un produit comme le tabac, lequel tue quelqu'un toutes les heures dans notre pays, soit environ 8000 personnes chaque année. Parmi les citoyens qui ont voté en faveur de ce type de publicité, il n'y avait pas que des gens de gauche, mais aussi, plus généralement, des personnes se disant responsables et qui prônent les valeurs familiales. Avec un certain cynisme et au nom de la liberté du commerce, ils n'ont pas fait de distinction entre cette publicité en faveur d'une drogue et un autre type de publicité. Croyez-moi, je le regrette profondément.

Actuellement, où en sommes-nous? Nous nous trouvons effectivement face à une situation où l'alcool et le tabac sont en vente libre, comme vous le savez. Nous constatons une promotion effrénée de ces produits, et je ne peux que me réjouir que le Grand Conseil envisage en ce moment d'imposer une limitation à la publicité touchant ces produits. Je pense que c'est un acte courageux dans notre canton. Par rapport à l'ensemble des cantons suisses, Genève – notamment grâce à la politique qui avait été menée par Guy-Olivier Segond – consacre d'importants moyens pour la prévention, que ce soit contre le tabagisme, l'alcoolisme ou les comportements à risque en ce qui concerne le sida, ou encore dans d'autres domaines. Si tous les cantons suisses suivaient l'exemple de Genève, plus de 10 millions de francs, rien qu'au niveau cantonal, seraient consacrés à la prévention contre le tabagisme, alors que l'Office fédéral de la santé publique ne dispose ce moment que de 2,5 millions de francs pour poursuivre le même but. Comparativement, 14 millions de francs sont dépensés pour les drogues dures et une somme identique pour la prévention contre le sida.

Il n'est pas question ici de vouloir se mettre en valeur par rapport aux autres cantons, vous pensez bien. Cependant, il faut effectivement montrer qu'il ne s'agit pas d'un problème d'argent mais de volonté politique et de lobbying surtout, notamment chez les cigarettiers, qui, par ce biais-là, limitent les budgets affectés à la prévention du tabagisme. Nous constatons la promotion effrénée du tabac; nous sommes aussi conscients d'un cynisme extraordinaire qui se manifeste à travers la taxe sur les cigarettes, laquelle représente non pas toute l'AVS, mais quand même 5% de l'AVS, soit 1,8 milliard de francs. A ce niveau-là, on continue donc à faire preuve de cynisme en disant qu'il faut vendre ce produit et en assurer la promotion, puisque cela rapporte 1,8 milliard de francs à la Confédération.

Face à tout cela, on se pose le problème suivant: peut-on mettre en vente une troisième drogue légale? Cela ne va pas faciliter les choses. On dit qu'on va lutter contre le trafic de cette drogue... J'en doute un petit peu, parce que j' imagine mal qu'on en fixe l'âge légal à 18 ans, voire à 16 ans; il y aura donc quand même un trafic qui continuera de se faire, notamment en ce qui concerne les plus jeunes.

On va adopter une politique des prix, de qualité du produit, mais si l'on applique des prix peu élevés, on sait que l'on encourage la consommation du produit. Cela m'a fait un peu sourire tout à l'heure, quand on m'a dit que le cannabis était moins dangereux que le tabac, parce que, dans 98 ou 99% des cas, le premier est mêlé naturellement à la cigarette. Vous savez que, à ce moment-là, il présente au moins les risques liés au tabagisme; on ne peut donc pas exclure ce risque comme cela. Etablissons quand même une différence entre les notions de dépendance, en fonction de laquelle il est vrai que le cannabis n'est pas un produit plus dangereux que l'alcool et le tabac, et de toxicité; sur ce dernier plan, d'autres critères sont de mise. Vous savez que, si aujourd'hui on devait mettre en vente la cigarette en vente libre, elle ne passerait pas le cap en termes de toxicité, puisque l'on ne pourrait pas offrir aux consommateurs un produit ayant un tel taux d'échec. Le professeur Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique, l'a dit: la cigarette est certainement le seul produit manufacturé qui tue sûrement son acquéreur s'il est consommé comme cela est recommandé. Cela, je crois qu'il faut quand même le souligner.

Alors, faut-il légaliser le cannabis? Il est vrai que, si l'on veut dépénaliser, il y aurait une certaine cohérence à cela. A partir de cette constatation, il serait quand même un peu curieux que, d'un côté, on accepte l'idée de ne plus criminaliser les consommateurs de cannabis et de dépénaliser cette drogue et que, d'un autre côté, ceux-ci doivent continuer à acquérir ledit produit de manière non légale.

Ce soir, il est extrêmement important que la Ville de Genève se positionne clairement en faveur de l'approche du problème telle qu'elle est envisagée par le

Canton. Sur ce point, je peux dire que je souscris pleinement à la dépénalisation de l'ensemble des drogues, mais que j'émets quelques réserves quant à leur mise en vente contrôlée. Cependant, la modification apportée par la proposition d'amendement de l'Alternative, à savoir l'ajout concernant la mise en vente contrôlée du cannabis et stipulant que celle-ci est «réservée strictement à la seule population adulte et conjointe à une action permanente de prévention face aux consommateurs», après tout le débat que nous avons mené sur les bancs de l'Alternative, me permet de souscrire pleinement à l'ensemble de la résolution et de vous inviter à faire de même.

En effet, actuellement, le véritable enjeu n'est pas la légalisation prochaine, puisqu'il s'agit de faire des expériences pilotes; vous connaissez bien le sérieux de la Confédération: ces expériences seront évaluées. Le véritable enjeu pour les prochaines années, c'est de permettre à notre pays de continuer la dépénalisation totale des drogues. Nous procéderons à ces expériences pilotes et nous verrons bien alors quelle route nous pourrions suivre et comment faire preuve, vis-à-vis de nos jeunes en tout cas mais aussi des moins jeunes, d'une certaine cohérence dans notre politique. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je veux d'abord remercier M. Rielle pour ses propos, parce que, s'il y a une personne dans notre assemblée qui a les compétences scientifiques pour évoquer ce sujet, c'est bien lui. Cette résolution a le mérite de rappeler que les produits illicites – notamment le cannabis, en l'occurrence – ne sont pas plus dangereux que ceux que nous tolérons déjà. Nous avons en effet bien plus peur des dégâts qu'engendre la consommation abusive d'alcool que de ceux dus aux drogues illicites. Ce que j'ai entendu dans les rangs libéraux tout à l'heure sur l'acceptation pour raisons culturelles de 3000 morts, soit dix fois plus de morts par l'alcool que par les drogues dures, sans parler de la cigarette, m'a effaré; cela confine au racisme envers certains consommateurs de drogues différentes.

Répandre la peur et le mensonge au sujet de certains produits ne permet pas d'opérer une réelle prévention auprès des jeunes et des moins jeunes, car nous perdons ainsi toute crédibilité. Focaliser la réflexion sur les substances mises en cause mène à l'impasse. La seule question pertinente à se poser est celle qui concerne l'usage fait des divers produits. Celui-ci revêt le plus souvent un caractère récréatif. Il permet aussi à certains, comme cela a déjà été relevé, de lutter contre les angoisses de la vie autrement qu'en absorbant des psychotropes tels que ceux qui remplissent quantité de nos pharmacies en toute légalité. Toutes les sociétés connaissent d'ailleurs l'usage de produits tels que l'alcool, le tabac ou diverses drogues et elles ont bien dû apprendre à en gérer la consommation sans l'aide de la répression. Je ne vois pas pourquoi la nôtre aurait peur d'agir comme

d'autres le font depuis que l'humanité existe. Seules les sociétés à régime totalitaire ont imaginé une humanité pure et sans béquilles. Elles ont chaque fois détruit l'homme en prétendant faire son bonheur par la répression. Tant que la prise de certains produits n'implique que celui qui s'y adonne, il n'y a pas lieu que la collectivité s'en mêle et je m'étonne que les libéraux pensent autrement. C'est d'ailleurs pour cette raison que la loi ne pénalise pas – et c'est heureux – les tentatives de suicide. Ces questions relèvent strictement de la responsabilité et de la liberté individuelles.

Aussi est-il important que la réponse de Genève, qui peut encore être rendue à temps, même si c'est le dernier canton à se prononcer dans le cadre de la consultation ouverte par le Conseil fédéral, soit sans équivoque. Nous appuyons tout projet visant à dépénaliser la consommation de tous les produits et à en réglementer une distribution sous contrôle, bien entendu. C'est là l'unique manière de lutter efficacement contre le marché noir, contrairement à ce que certains ont laissé entendre; un marché qui, de l'aveu même de la police, en Suisse comme ailleurs, n'est contrôlé qu'à hauteur d'environ 10% et reste donc à plus de 90% hors de tout contrôle. Il ne s'agit donc pas d'un marché noir, mais d'un marché libre. Nous tenons à mettre fin au marché libre, c'est pourquoi nous soutiendrons cette résolution. (*Applaudissements.*)

M^{me} Michèle Künzler (Ve). Je serai brève, puisque beaucoup de choses très importantes ont déjà été dites. Les Verts se félicitent des prises de position courageuses, par exemple de M^{me} von Arx et de M. Mino, auxquelles ils souscrivent. Nous soutiendrons les amendements du Parti démocrate-chrétien.

Cependant, nous voulons juste revenir sur certains points. On nous accuse peut-être de favoriser la diffusion du cannabis; mais il n'en est rien, M. Mino vient de le dire! La diffusion existe déjà maintenant! Créons un marché contrôlé, puisque accéder à celui qui a cours actuellement ne pose aucun problème. Il est un peu paradoxal que les libéraux, au niveau du Grand Conseil, aient défendu la liberté de s'empoisonner en prônant la publicité pour le tabac et l'alcool, alors que, ici, ils adopteraient une position plus rétrograde. Mais le cannabis rapporte peut-être moins que le tabac et l'alcool, voilà peut-être l'explication.

En ce qui concerne les questions culturelles et de provenance des produits, on peut se demander si, à l'origine, le vin et le tabac appartiennent vraiment à notre culture. Il est vrai que c'est le cas depuis un certain temps, mais j'aimerais rappeler que le vin provient plutôt du Proche-Orient et le tabac des Etats-Unis! Par ailleurs, ici circulent aussi des drogues qui ne sont pas contrôlées et sur lesquelles ne porte aucune interdiction. Il s'agit par exemple des champignons hallucino-

gènes: il y en a plein dans les forêts! Certaines plantes tout à fait courantes, les daturas ou autres, ne sont absolument pas contrôlées. On essaie donc toujours de focaliser la problématique sur des produits. Mais M. Rielle et d'autres ici aussi l'ont souligné, c'est bien sur le problème de la dépendance qu'il faut axer la discussion.

J'aimerais également insister sur le fait qu'il faut dédramatiser l'usage du chanvre! Pour la plupart des consommateurs, M. Mino l'a très bien dit, il peut s'agir d'un usage récréatif. En l'occurrence, le chanvre n'entraîne pas une forte dépendance, en tout cas pas sur le plan physique.

Ce problème constitue pour nous un sujet politique. Il est vrai qu'il touche principalement les villes. Comme on l'a souligné, notre commune est la deuxième ville de Suisse. Je crois qu'il appartient vraiment aux villes de prendre position, puisque c'est plutôt là qu'a lieu le trafic de drogue. S'il y a quelques échanges de cannabis ou d'autres drogues à Chancy, cela ne représente pas le principal problème de ces petites communes. C'est donc bien à nous, ici, de donner une indication claire et de demander une expérience pilote, puisqu'il faudra bien que notre volonté se concrétise quelque part, si nous sommes en faveur de la dépénalisation de toutes les drogues et de leur vente libre au niveau fédéral. On ne peut pas se contenter de faire des propositions en l'air. Nous estimons que Genève peut inaugurer cette voie et se montrer favorable à la politique concernant la drogue au niveau fédéral.

M. Jean-Marc Froidevaux (L). Le libéral que je suis dira à la représentante des Verts que les champignons hallucinogènes constituent bien sûr une espèce protégée et dont la cueillette est rigoureusement interdite – non pas, peut-être, par la loi sur les stupéfiants, mais par le bon sens écologiste dont vous vous prévalez. Effectivement, Madame Künzler, en ce qui concerne la destruction pure et simple de la nature, vous faites de la propagande qui frise le hooliganisme!

Indépendamment de cela, en écoutant M^{me} Künzler ou M. Mino, lequel a repris les mêmes propos que moi pour prétendre, toutefois, que je disais le contraire de ce qu'il affirmait, je constate que, dans ce débat, il s'agit de trouver un ennemi, de se placer contre quelqu'un.

Je crois que l'intervention des libéraux a été claire. Le débat est relativement délicat. Il y a mille raisons d'être favorables à la dépénalisation des stupéfiants. C'est un peu plus délicat en ce qui concerne la légalisation, mais il ne s'agit pas dans cette affaire de faire des libéraux une population prohibitionniste. Ce que nous avons voulu dire, c'est que nous avons un rôle tiers. Il ne faut pas

faire de nous les boucs émissaires qui refusent tout, bien au contraire! Mais je comprends que vous ayez besoin de vous situer par rapport à quelqu'un dans votre débat.

Je suis au contraire tout à fait contre l'argument consistant à opposer les conseillers municipaux libéraux de la Ville, qui refusent la légalisation des stupéfiants, aux députés du même parti au Grand Conseil, lesquels se sont, quant à eux, prononcés en défaveur de l'interdiction sur la publicité pour le tabac et l'alcool.

Effectivement, il s'agit à nouveau de ne pas être prohibitionnistes. En ce qui concerne la publicité pour le tabac et l'alcool, il n'est pas ici question de la défendre à tout crin, mais vous savez tous quelle est la quantité d'emplois qui sont liés, non pas à la consommation du tabac ou de l'alcool – emplois qui n'ont pas à être défendus – mais aux arts graphiques notamment. Le débat que nous avons mené en 1993, comme l'a rappelé M. Rielle, relativement à l'initiative des Bons-Templiers, ne portait pas sur la question de savoir s'il fallait ou non encourager la consommation du tabac et de l'alcool, mais visait exclusivement à savoir quelles conséquences sur l'emploi risquait d'entraîner l'interdiction pure et simple de ce genre de publicité. Les temps ont changé et aujourd'hui on peut effectivement avoir un débat plus serein à ce sujet, ne serait-ce que parce que la publicité pour le tabac et l'alcool a objectivement diminué. Mais nous savons aussi que la publicité est sans effet sur la consommation de ces produits, qu'elle n'a pas vocation, en fait, d'inciter à la première cigarette ou au premier verre d'alcool, mais qu'elle ne fait que fidéliser le consommateur par rapport à une marque, ce qui relève d'un autre débat. Donc, quand j'entends M^{me} Künzler dire que les libéraux ont deux langages contradictoires, cela n'est pas vrai. Au contraire, ils s'unissent derrière une seule idée: nous ne sommes pas prohibitionnistes mais raisonnablement tolérants. Cela dit, la légalisation de toutes les drogues, idée que j'ai entendu évoquer un nombre de fois considérable, est une relative aberration.

Cependant, j'aimerais quand même vous donner quelques indications sur la pratique de la magistrature en ce qui concerne la consommation des stupéfiants. Cette question n'intéresse aucun juge à Genève! Aucun d'entre eux ne va se pencher sur ce problème! Seul le trafic de ces substances est en cause et, comme l'a souligné M. Rielle, celui-ci n'est certainement pas totalement enrayé par les mesures prévues dans la résolution dont nous traitons. Il y a eu une époque où les juges étaient totalement ignorants en matière de stupéfiants et se montraient capables de tenir les propos les plus hallucinants! (*Rires.*) La dernière jurisprudence célèbre date du 21 avril 1999 au Tribunal fédéral, lequel avait à se prononcer sur le trafic de 1560 pastilles d'ecstasy. Le Tribunal fédéral, qui est une autorité sage, a déterminé que 1560 pastilles d'ecstasy ne créent aucune forme de danger public ou collectif, de sorte qu'il a évidemment cassé le recours d'un pro-

cureur du canton de Soleure, lequel avait estimé que le premier juge, en condamnant à une peine de quelques mois avec sursis assortie de 900 francs d'amende l'auteur de ce trafic, s'était trompé. En effet, le procureur soleurois estimait, quant à lui, que l'on était face à un cas de nature à intoxiquer un nombre considérable de personnes. Eh bien, le Tribunal fédéral a dit que non!

Comprenez donc que le débat que nous avons ce soir, si nous nous en concluons que la politique, en matière de stupéfiants, mérite d'être reprise par les autorités, est un débat démagogique que nous nous offrons pour le plaisir! Les autorités sont bien en avance sur vous! Qui, parmi vous, aurait osé soutenir que le commerce de 1500 pilules d'ecstasy était sans danger! Nos vieux juges fédéraux, quant à eux, dans leur sagesse, n'hésitent pas à le dire. Alors, simplement, faites la part de ce qui est utile dans la résolution qui vous est proposée ce soir et la part de ce qui procède de notre besoin de débattre sur le problème des stupéfiants. Mais soyez en tout cas totalement rassurés, en ce qui concerne la dépénalisation, les autorités sont largement en avance sur cette résolution, et c'est bien parce que la dépénalisation est acquise que la légalisation n'a strictement aucun sens. Chaque citoyen vivant en Suisse a le droit raisonnable de transporter sur lui la quantité de stupéfiants qui correspond à sa consommation quotidienne, sans que je fasse ici de la propagande en la matière quand j'affirme cela.

M. Roman Juon (S). J'interviens non pas à titre personnel, mais en accord avec tout ce qui a été discuté au sein du groupe socialiste. Je ressens simplement une certaine inquiétude par rapport au problème de la drogue, surtout à propos des jeunes et des adolescents, cela va de soi. Personnellement, je l'ai vécu chez moi, avec un enfant plus grand. La période de la jeunesse, de l'adolescence, est une période de la vie extrêmement difficile, comme peuvent l'imaginer ceux qui ont connu ce genre de situation. L'intérêt porté au cannabis, je dois le dire, nous pousse à faire certaines réflexions; tant mieux si celles-ci se poursuivent ici au Conseil municipal, car il faut y réfléchir.

On parle d'hypocrisie. A mon avis, l'hypocrisie se situe au niveau de la prévention. Est-ce que l'on s'en donne les moyens? On peut soutenir avec force le projet de faire des expériences pilotes, initiative avec laquelle je suis d'accord, mais on ne se donne pas du tout les moyens d'assurer la prévention. Je vais vous dire pourquoi. Siégeant au Tribunal de police, je vois passer quasiment une fois par mois, si ce n'est pas deux, des personnes à juger pour trafic de drogue; l'autre jour, on en avait six d'un coup!

Le juge président du tribunal, M. Oederlin, est très spécialisé dans le domaine et me signale la chose suivante: à Genève actuellement – en Suisse, c'est quasiment la même chose – on arrête 5 à 10% des trafiquants, pas plus; c'est un maxi-

mum. Ce n'est rien du tout, cela représente à peine la pointe de l'iceberg. Quant au reste, on ne se donne pas les moyens de s'en occuper. Il faudrait multiplier par quatre ou cinq le nombre d'agents, de gendarmes et d'inspecteurs de la brigade antidrogue.

Ce qui m'inquiète encore plus, c'est quand M. Oederlin m'avertit que, l'année prochaine, les juges du Tribunal seront encore davantage sollicités, à l'image de l'augmentation du trafic de drogue que l'on va observer en Europe. En effet, les Etats-Unis se sont donné de tels moyens pour restreindre et empêcher le trafic de drogue, ce genre de marché y est tellement fermé que, par contre-coup, évidemment, étant donné que ce commerce se poursuit toujours, il déferle sur l'Europe. On aura donc encore beaucoup plus de trafic de drogue; je parle de la drogue dure, bien entendu.

Où est-ce que je veux en venir par là? Quand on voit un jeune évoluer près de chez soi – j'en connais encore beaucoup, car j'étais commissaire d'apprentissage – on se rend compte que tous les problèmes commencent à partir des drogues douces. Il est clair que le cannabis, ce n'est rien, c'est peu de chose. Mais ce qui s'ensuit très vite, c'est le crack, l'ecstasy et leurs dérivés, sans parler des produits que l'on vend en les faisant passer pour lesdites substances. Tous ces besoins sont dus au départ au petit joint de cannabis ou à la simple cigarette. Ce genre d'évolution fait peur, parce que l'on n'arrive pas toujours à l'enrayer, loin de là, la jeunesse étant de plus en plus fragilisée. Vous savez très bien que l'on atteint des records inquiétants dans des domaines que je n'aime pas mentionner. C'est pour cela que je me fais du souci.

A l'occasion du débat qui nous occupe ce soir, nous avons beaucoup discuté au sein de notre parti, et je pense que c'est aussi le cas dans les autres partis. J'aurais bien voulu, même si ce n'est pas le lieu de le demander, que l'on intensifie la prévention, que l'on en fasse dix fois plus qu'actuellement! En effet, le reste des mesures prises ne représente rien. Il est vrai que quelques personnes font de la prévention contre le tabagisme, comme notre collègue le docteur Rielle. Mais on a très, très peu augmenté les effectifs en ce qui concerne la prévention contre la drogue.

M^{me} Barbara Cramer (L). Ne connaissant pas les effets du cannabis, je dois dire que... (*Rires.*) J'ai un énorme manque d'éducation en la matière, et il est peut-être un peu difficile, dès lors, de se baser sur des concepts scientifiques. M. Mino a dit que M. Rielle avait déjà parlé scientifiquement. A mon avis, ce n'est pas du tout le cas, car si ce dernier avait parlé scientifiquement, il nous aurait décrit les effets de cette drogue – ce qu'il n'a pas fait – ou éventuellement le plaisir que l'on en tire.

M. Mino a enchaîné ensuite en évoquant les effets récréatifs du cannabis et le plaisir que l'on éprouve à en consommer. Sur ce point, je suis très étonnée par l'attitude de certains, observée ce soir. On compare le cannabis à l'alcool et à la cigarette; mais vous imaginez-vous le nombre de lois qu'il faudrait promulguer pour contrôler la consommation du cannabis? Par exemple, peut-on en fumer quand on conduit un véhicule, ou au bureau? On omet vraiment l'essentiel dans ce débat, c'est-à-dire: que va-t-on permettre, en fait, en autorisant la libre consommation et même publique du cannabis?

Comme je vous l'ai déjà dit, je n'ai malheureusement pas expérimenté l'effet de cette drogue; j'ai beaucoup de peine à l'exprimer, mais j'ai toujours entendu dire que... (*Brouhaha, remarques.*) Je sais, je sais, justement! C'est le moment! J'ai déjà un âge certain, donc, je peux me le permettre! Non, mais revenons sur le sujet, car c'est très important!

M^{me} Künzler aussi m'a également un peu énervée lorsqu'elle a parlé des libéraux comme étant favorables à la publicité pour l'alcool et la cigarette. Pourtant, M. Sidler a prononcé la phrase suivante – je l'ai tout de suite notée, parce que cela a fait tilt: il veut créer un «commerce contrôlé» du cannabis! Alors, «commerce contrôlé», cela implique des paramètres comme la quantité du produit, les prix, etc. C'est très étonnant! Vous n'allez pas me dire que, quand il y a commerce, il ne circule pas d'argent! C'est donc vous, l'Alternative, qui voulez le créer, ce commerce! Pourtant, le cannabis est une drogue dont on ne connaît pas l'étendue des effets.

Passons à autre chose, puisqu'on évoque des questions d'argent. Vous dites qu'il faut absolument renforcer la prévention, contrôler la vente de la drogue, qu'il s'agit d'un problème de santé publique... Mais vous imaginez-vous le nombre d'institutions que toutes ces suggestions impliquent de créer? On n'a pas du tout abordé cet aspect du problème. Aura-t-on davantage d'institutions chargées de contrôler tout ce qu'il faudra contrôler? C'est vraiment un problème qui déborde de tous les côtés!

Parlons aussi de l'âge des consommateurs. A un moment donné, M. le docteur Rielle parlait du tabac, qui est vendu aux jeunes en dessus de 16 ans. Mais quel âge ont actuellement les consommateurs de cannabis? Et à partir de quel âge allez-vous autoriser la vente? On peut parler de 18 ans puisque vous avez évoqué l'âge adulte, mais si les jeunes de 13 ans qui veulent déjà se livrer à cette consommation de manière récréative – quel mot que celui-là, vraiment! – commencent à acheter du cannabis, pourquoi pas? Bien sûr que cela est possible, si le cannabis peut s'obtenir comme un légume dans les supermarchés. De ce point de vue, je comprends les propos de M^{me} von Arx qui parlait des médicaments. A ce propos, justement, les médicaments sont eux aussi des produits addictifs. Mais ce que vous oubliez – et surtout M. Rielle, qui est médecin – c'est que les médicaments

sont prescrits pour aider à lutter contre les maux, pour enlever de la souffrance, même si ce sont des addictifs. Ce n'est pas pour rien qu'il y a tant de personnes centenaires aujourd'hui! C'est grâce à tous ces médicaments! Mais pouvez-vous dire que c'est le cas du cannabis? Sommes-nous vraiment là pour légaliser une substance que vous appelez «récréative»?

Le nombre de lois qu'il faudrait créer pour contrôler tout ce «commerce», comme vous dites! Je crois qu'avant de jeter la pierre aux libéraux, il vous faudrait quand même un tout petit peu réfléchir à vos propos. En conclusion, on est tous un peu perdus! (*Vacarme.*) Je ne sais pas comment on pourrait, actuellement, dire oui à la dépénalisation du cannabis sans répondre à quelques-unes de mes questions.

M. Jean-Charles Rielle (S). Excusez-moi, je ne pensais pas reprendre la parole, mais je dois quand même répondre sur deux points. Premièrement, la proximité d'une votation importante concernant la publicité ne me permet pas de tolérer sans autre l'affirmation selon laquelle celle-ci ne servirait à rien. On a débattu à ce sujet en 1993 et on connaît la formule: c'est 5% du volume publicitaire qui sert à répartir la consommation entre les différentes marques de produits, le 95% restant est dévolu à la promotion même de ces derniers. En effet, il faut bien remplacer par de nouveaux consommateurs les 8000 victimes annuelles du tabagisme, et notamment des jeunes. Les cigarettiers ne dépenseraient pas 130 millions de francs – je connais bien ces milieux – si cela n'aidait pas simplement à créer de nouveaux consommateurs. Je crois donc que, sur ce point, il faut rétablir la vérité et qu'interdire la publicité dans ce domaine est une mesure essentielle vis-à-vis des jeunes. (*Applaudissements*)

Vous transmettez la réponse qui va suivre à M^{me} Cramer, Monsieur le président. Effectivement, au niveau scientifique, l'aspect récréatif du cannabis n'est nettement pas plus dangereux que celui lié à l'alcool ou au tabac. Mais parlons de l'alcool plutôt que du tabac, puisque ce dernier n'a pas d'effet psychotrope direct, si ce n'est de provoquer une stimulation. Dans le cas de l'alcool – je viens d'un canton, comme vous le savez, où l'on en consomme une certaine quantité – eh bien, faites-moi confiance, mon adolescence a été bercée par cela et j'ai rarement vu des gens fumant des joints se trouver dans des états tels que nous l'étions à l'époque.

Je tiens à dire aussi que le type de joint récréatif pris en fin de semaine ne nous pose pas vraiment de problèmes en matière de santé publique. Mais je m'occupe notamment des jeunes, des apprentis et des collégiens – puisque l'on fait exactement les mêmes observations pour eux tous – et il est vrai que le problème surgit lorsqu'il y a surconsommation, que l'on voit des jeunes sous l'effet du cannabis à

7 h, 9 h, 11 h, 13 h. Par cette consommation abusive, ils perdent toute motivation et peuvent tout d'un coup accepter l'échec sans réagir.

Cependant, ce problème n'est pas lié au cannabis mais à l'espoir que ces jeunes peuvent avoir par rapport à leur avenir. On dit que les jeunes commencent à fumer de plus en plus tôt. Je maintiens que ce problème-là n'est pas lié au tabagisme, au shit ou à d'autres substances. Les jeunes font tout de plus en plus tôt, pourquoi pas cela aussi? Notre travail, en termes de prévention, consiste à former ces jeunes de plus en plus tôt, dès l'âge de 5 ans, notamment avec des approches telles que celles adoptées par le Service de santé de la jeunesse et qui traitent, par exemple, du droit de dire non ou qui ont pour objet la lutte contre des problèmes encore bien plus graves que la toxicomanie, à savoir la maltraitance et les abus sexuels. A partir de là, il nous faut former des jeunes qui soient capables de plus en plus tôt de prendre des décisions. Parce que les enfants ont aussi des droits, et c'est en renforçant et en reconnaissant leurs droits que, nous adultes, nous pourrions en faire des citoyens de demain. (*Applaudissements.*)

M. Pierre Maudet (R). La chute radicale était peut-être catastrophique, mais comme le sait M. Kanaan, ce qui compte, dans la chute, ce n'est pas la chute elle-même, c'est l'atterrissage; l'atterrissage radical avait pour lui le mérite d'être cohérent. Je voudrais juste apporter quelques précisions: l'hypocrisie dont vous parliez tout à l'heure réside peut-être plus dans la contradiction entre les efforts faits pour la prévention contre les drogues licites – M. Rielle vient de les énumérer – que dans l'accessibilité officielle du cannabis et sa promotion au rang de drogue légale. Toutefois, nous l'avons dit tout à l'heure, en matière de politique concernant la drogue, les solutions sont souvent imparfaites et elles créent le trouble. Il est parfois difficile de se déterminer et les contradictions demeurent nombreuses.

Nous nous trouvons ici face à deux contradictions: faut-il plutôt interdire la mise en vente contrôlée au profit d'une certaine cohérence, ou faut-il au contraire se lancer dans cette voie-là? De deux contradictions, il faut choisir la moindre, celle qui, de notre point de vue, nuit le moins au bien commun. C'est pour cette raison, parce que c'est une question de conscience personnelle, que le Parti radical, au vu des amendements qui ont été proposés et notamment de la nouvelle mouture de la résolution présentée par l'Alternative, laquelle détermine de manière plus claire la notion de prévention, laisse à ses représentants la liberté de vote sur la question.

M. Alain Vaissade, conseiller administratif. Tout d'abord, je voudrais donner la position du Conseil administratif et signaler à M^{me} Cramer qu'il ne

s'agit pas ici de délibérer quant aux effets du cannabis sur l'être humain, mais plutôt de parler de la dépénalisation. Etre favorable à la dépénalisation du cannabis ne signifie pas que l'on encourage la consommation de drogue mais que l'on est opposé à l'emprisonnement ou à la punition des personnes qui en consomment.

C'est dans cet esprit que le Conseil administratif, lorsqu'il a vu la résolution N° 6, déposée au Conseil municipal au mois d'octobre, a écrit au Conseil d'Etat à ce sujet en disant que, puisqu'il y avait une procédure de consultation et que le Conseil municipal ne pouvait pas se prononcer auparavant, lui-même soutenait les termes de cette résolution et priait le Conseil d'Etat de la transmettre aux autorités fédérales. Cela rejoint donc en quelque sorte l'amendement proposé à cette résolution aujourd'hui, puisque à travers celui-ci on se réjouit que 22 cantons aient répondu quant au sujet qui nous occupe. Le Conseil administratif avait répondu, lui, à cette procédure de consultation. Il préfère la prévention et la responsabilisation visant à lutter contre les toxicodépendances aux punitions ou à la pénalisation. Il accepte donc cette résolution et consultera bien sûr également les professionnels des services cantonaux afin de procéder à une ou plusieurs expériences en vue de dépénaliser la consommation de cannabis dans notre ville de Genève.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je voulais vous donner la position du Conseil administratif, laquelle, ma foi, va dans le sens de résoudre les antagonismes que peut connaître une société. Madame Cramer, vous savez bien que la drogue n'est pas un problème d'aujourd'hui, qu'elle a toujours existé et que, par contre, ce sont les toxicodépendances qui se sont de plus en plus développées dans les sociétés modernes et contemporaines; ce sont ces dépendances que nous devons éliminer. Bien sûr, une société idéale serait à rechercher, où chaque personne, chaque citoyen, chaque citoyenne ne consommerait aucune drogue; ce serait évidemment la solution la meilleure. Mais nous vivons dans des sociétés qui ne permettent pas cela aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Le président. Nous allons procéder au vote. Il nous reste deux amendements sur les quatre présentés au départ. Nous commençons avec l'amendement de M^{me} von Arx pour le PDC, qui modifie la deuxième invite de la résolution. Nous passerons ensuite au vote de l'amendement de l'Alternative, qui introduit une nouvelle invite et qui modifie la dernière invite de la résolution originale.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} von Arx est accepté à la majorité (opposition des libéraux et abstention de quelques radicaux).

Mis aux voix, l'amendement de l'Alternative est accepté à la majorité (quelques oppositions libérales et quelques abstentions).

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée à la majorité (quelques oppositions et quelques abstentions libérales).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION

Le Conseil municipal:

- se réjouit de l'évolution de la politique du Conseil fédéral à l'égard du cannabis;
- se réjouit que 22 cantons aient déjà répondu à la consultation fédérale et que la majorité se soit prononcée pour l'alternative N° 1 du Conseil fédéral (CF1) qui envisage la dépénalisation de la consommation de toutes les drogues et la possibilité de mettre en place un commerce contrôlé du chanvre;
- demande au Conseil administratif de proposer aux autorités cantonales et fédérales d'accueillir au plus vite en ville de Genève une ou plusieurs expérience(s) pilote(s) en vue de la dépénalisation de la consommation de cannabis et de sa mise en vente contrôlée, réservée strictement à la seule population adulte et conjointe à une action permanente de prévention face aux consommateurs:
 1. avec une information permanente dans ces lieux sur les risques engendrés par les abus;
 2. en prévoyant une évaluation après la première année d'expérience.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions.

Néant.

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	3482
2. Communications du bureau du Conseil municipal	3482
3. Résolution de M ^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Alice Ecuillon, Alexandra Rys, MM. Didier Bonny, Philippe Cottier, Jean-Charles Lathion, Guy Mettan, Robert Pattaroni et Guy Savary: «L'insupportable poids du silence politique au sujet des femmes afghanes» (R-5)...	3484
4. Clause d'urgence sur la résolution de M. Gérard Deshusses, M ^{mes} Liliane Johner, Michèle Künzler et M. Souhail Mouhanna: «Conflit à l'Ecole d'ingénieurs de Genève» (R-13)	3492
5. Résolution de M ^{mes} Monica Huber Fontaine, Marianne Husser, Vanessa Ischi, Michèle Künzler, Christina Matthey, MM. Roberto Broggini, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Cannabis: arrêtons cette hypocrisie!» (R-6).....	3496
6. Propositions des conseillers municipaux	3523
7. Interpellations	3524
8. Questions	3524

La mémorialiste:
Marquerite Conus